



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

27^e séance plénière

Mercredi 28 octobre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 19 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/64/97)

Projet de résolution (A/64/L.4)

M. Mohamad (Soudan) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance plénière sur le point 19 de l'ordre du jour « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. »

Le Groupe des 77 et la Chine se sont toujours fermement opposés à ce blocus. Au deuxième Sommet du Sud, qui s'est tenu à Doha, au Qatar, du 12 au 16 juin 2005, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine ont catégoriquement rejeté les lois et règlements ayant un effet extraterritorial ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales contre des pays en développement, et ont appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international et aux

principes de bon voisinage, cause un préjudice matériel et économique immense au peuple cubain.

À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine voudraient réitérer de nouveau leur position de longue date sur cette question importante. À l'occasion de leur trente-troisième réunion annuelle, qui s'est tenue récemment à New York le 25 septembre 2009, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine

« ont catégoriquement rejeté les lois et règlements ayant un effet extraterritorial ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales contre des pays en développement, et ont réitéré qu'il était urgent de les éliminer immédiatement. Ils ont souligné que ces actions non seulement sapaient les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international mais encore menaçaient gravement la liberté du commerce et d'investissement. Ils ont par conséquent appelé la communauté internationale à s'abstenir de reconnaître ces mesures ou de les appliquer. »

Le Groupe des 77 et la Chine prennent note des réponses des gouvernements et des organismes des Nations Unies à la demande d'information du Secrétaire général sur la question, qui figurent dans son rapport sur l'application de la résolution 63/7 (A/64/97). Malheureusement, elles prouvent clairement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



que le blocus reste pour l'essentiel inchangé et continue d'imposer de sévères restrictions économiques, commerciales et financières à Cuba. En outre, les conséquences catastrophiques de la crise économique mondiale sur Cuba et la poursuite du blocus imposé par le Gouvernement des États-Unis vont aggraver encore les souffrances infligées au peuple cubain.

Le Groupe des 77 et la Chine exhortent les États-Unis à répondre aux appels de plus en plus nombreux lancés par la communauté internationale pour qu'ils mettent fin à 50 ans de blocus et adhèrent pleinement aux principes de respect mutuel et de non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays frère. Le blocus freine les efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nuit à la coopération régionale dans ce domaine.

Le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à œuvrer à l'édification d'un monde meilleur pour tous, dans lequel les États, petits et grands, puissent coexister dans un climat pacifique. La réalisation d'une telle coexistence pacifique exige que tous les pays respectent les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et entretiennent des relations pacifiques.

Le Groupe des 77 et la Chine apporteront à nouveau leur plein appui au projet de résolution relatif à la nécessité de lever le blocus (A/64/L.4) et appellent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire de même.

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole au prochain intervenant, je propose de clore la liste des orateurs pour le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés sur ce point important de l'ordre du jour et je commencerai par souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme encore une fois qu'il s'engage à défendre, préserver et promouvoir la Charte des Nations Unies et le droit international. Il souligne également sa détermination à encourager, préserver et renforcer le multilatéralisme et le processus multilatéral de prise de décision.

Fort de cette position de principe, le Mouvement des pays non alignés refuse de nouveau fermement d'adopter ou de mettre en œuvre des mesures ou des lois extraterritoriales ou coercitives unilatérales, dont des sanctions économiques unilatérales ou d'autres mesures illégales contraires au droit international visant à exercer des pressions sur les pays non alignés et à les empêcher d'exercer leur droit de décider de plein gré de leur système politique, économique et social. Nous appelons donc tous les États Membres à s'abstenir de reconnaître de telles mesures ou lois qui violent les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international et portent gravement atteinte à la liberté de commerce, de navigation et d'investissement.

En outre, le Mouvement des pays non alignés s'oppose, en les condamnant, à ces mesures ou à ces lois et à la poursuite de leur application, et prie instamment les autres États de faire de même, comme l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies le demandent. Une fois encore, le Mouvement demande aux États appliquant ces mesures ou lois de les abroger intégralement et immédiatement. Par ailleurs, conformément au droit international, le Mouvement appuie la demande d'indemnisation faite par les États touchés, dont les États visés, pour les dommages subis par suite de l'application de mesures ou de lois coercitives extraterritoriales ou unilatérales.

Cela fait 50 ans que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba un blocus économique, commercial et financier et 70 % des Cubains sont nés sous ce régime. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par la poursuite de cette politique unilatérale imposée de longue date, d'autant plus que l'écrasante majorité des pays ont systématiquement rejeté ce blocus, comme le démontre la résolution adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale (résolution 63/7), qui a été appuyée par 185 États Membres.

Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, dans le cadre de leur quinzième Conférence au sommet, organisée à Charm el-Cheikh (Égypte) en juillet 2009, ont une fois de plus réitéré dans le Document final adopté à cette occasion leur position de longue date quant à la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. Nous appelons donc le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever immédiatement le blocus.

En outre, au cours du sommet de Charm el-Cheikh, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont adopté une déclaration exceptionnelle, intitulée « Déclaration spéciale des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des non alignés sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis contre Cuba ». Cette déclaration témoigne de l'importance que le Mouvement des non alignés accorde à cette question et marque la fin de la présidence du Mouvement, assumée de manière remarquable par Cuba ces trois dernières années.

Par ailleurs, je tiens à souligner que ce blocus, outre son caractère unilatéral, contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, continue de causer un préjudice matériel, économique et financier considérable qui a des répercussions négatives sur la qualité de vie et le bien-être du peuple cubain.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa profonde préoccupation face à l'élargissement du caractère extraterritorial du blocus contre Cuba et rejette le renforcement par le Gouvernement des États-Unis des mesures destinées à l'intensifier ainsi que d'autres mesures récentes appliquées par ce même Gouvernement à l'encontre du peuple cubain.

En conséquence, le Mouvement des pays non alignés demande une fois de plus instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de respecter, au plus vite et dans leur intégralité, toutes les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. De même, le Mouvement exhorte tous les États Membres à respecter strictement les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3 et 63/7 de l'Assemblée générale. Tous ces résolutions portent sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Enfin, je tiens à souligner qu'en dépit de la poursuite du blocus et de toutes ses répercussions négatives, ces trois dernières années, le Gouvernement cubain a assumé la présidence du Mouvement avec une remarquable compétence, protégeant et favorisant les intérêts des États membres du Mouvement des pays non alignés et contribuant à renforcer les échanges

entre le Mouvement et les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, ces dernières années, les relations internationales entre Cuba et toutes les régions du monde ont connu un nouvel élan. À cet égard, je voudrais indiquer que le nouveau Gouvernement des États-Unis s'est engagé dans la voie de l'ouverture au monde extérieur et du dialogue. Le Mouvement des pays non alignés attend donc avec intérêt que cette nouvelle politique soit appliquée également à Cuba par la levée immédiate de ce blocus qui dure depuis trop longtemps.

M. Bart (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Je salue également la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de Cuba.

J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'associe également aux déclarations prononcées par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les États membres de la CARICOM continuent de réaffirmer leur opposition sans équivoque au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, blocus qui a été dénoncé, au cours des 17 dernières années, par la grande majorité de la communauté internationale. L'imposition unilatérale de lois à caractère extraterritorial à des États tiers est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, et le blocus lui-même va à l'encontre des principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange dont cet organe s'est fait traditionnellement le champion.

Le chœur incessant des critiques internationales et la logique d'un monde qui a énormément changé depuis les 45 années que le blocus a été imposé semblent être apparemment sans effet sur la persistance obstinée avec laquelle celui-ci est maintenu. Voilà 18 ans que le blocus a survécu à la guerre froide. Il a duré plus longtemps que les mandats de huit présidents des États-Unis et que celui du Président cubain Fidel Castro. Plus de 70 % des Cubains en vie aujourd'hui sont nés sous le régime du blocus.

La CARICOM considère le blocus comme un anachronisme qui n'a fait que contribuer aux souffrances de générations de Cubains et a inutilement

exacerbé les tensions entre les États-Unis et Cuba. Il ne sert, en ce XXI^e siècle, aucun objectif juridique, politique ou moral légitime.

La nature punitive de ce blocus préoccupe tout particulièrement la CARICOM, qui partage avec le peuple cubain une histoire, une culture et des liens fraternels. Cuba est le plus peuplé des États de la région des Caraïbes et fait partie intégrante du processus pancaraïbes. Les liens des Caraïbes avec Cuba ont une valeur historique, parce qu'ils ont été consolidés par des années de coopération active à différents niveaux. Les États membres de la CARICOM continuent d'entretenir des relations étroites avec Cuba grâce à un large éventail de programmes de coopération dans des domaines tels que le commerce, les soins de santé, les infrastructures ou encore la mise en valeur des ressources humaines. Notre développement régional futur dépend à bien des égards du développement et des progrès collectifs. Dans ce contexte, nous estimons que le blocus n'est pas seulement un acte punitif à l'encontre de Cuba, mais également une entrave au développement de toute notre région.

Le rapport de cette année du Secrétaire général (A/64/97) sur l'application de la résolution 63/7, comme les autres rapports établis sur la question, donne un aperçu des réponses apportées par une grande majorité d'États Membres qui partagent les mêmes vues sur la poursuite de ce blocus unilatéral imposé à Cuba. En effet, le rapport montre que l'embargo a même des répercussions sur la façon dont les organes et organismes des Nations Unies mènent leurs activités à Cuba.

Aussi les États membres de la CARICOM réaffirment-ils les positions du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés qui sont opposés à ces mesures unilatérales et maintiennent la position selon laquelle un engagement constructif et des négociations pacifiques demeurent le seul moyen acceptable d'avancer vers une paix et une stabilité durables.

Les conséquences du blocus sur l'économie cubaine continuent de préoccuper considérablement la CARICOM, et ses effets humanitaires sur le peuple cubain, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation, sont particulièrement affligeants. Le fait que Cuba ne puisse pas acquérir l'équipement médical, les pièces de rechange et les médicaments de dernière génération dont elle a besoin à cause du blocus

continue de porter préjudice au système de santé, qui maintient la gratuité des traitements pour les Cubains.

Étant donné l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes et des ouragans causées par les changements climatiques et la vulnérabilité géographique de Cuba face à ces catastrophes naturelles, l'impact humanitaire inacceptable du blocus est d'autant plus aigu. En outre, Cuba a de plus en plus de difficultés à avoir accès à des matériaux de construction et à du matériel lourd en raison de la sévérité des règles d'origine et des restrictions imposées aux entreprises qui ne sont pas basées aux États-Unis.

Les effets négatifs sur l'économie cubaine et sur sa croissance sont évidents et concrets. Depuis qu'il a été imposé en 1962, le blocus a coûté près de 100 milliards de dollars à Cuba. Il est remarquable que, tout en se colletant avec la triste série de catastrophes naturelles survenues récemment et les conséquences de la crise économique mondiale, Cuba continue d'aider d'autres pays en développement, à commencer par ses voisins immédiats dans les Caraïbes. En effet, des milliers d'étudiants de la CARICOM suivent gratuitement des cours dans des universités cubaines, des milliers de personnes ont reçu, gratuitement, des soins médicaux et chirurgicaux à Cuba, et des milliers d'autres ont été traitées dans leur pays d'origine par des infirmières et des médecins cubains.

Nous bénéficions des connaissances techniques, des programmes de renforcement des capacités, de l'aide en matière d'infrastructures et de la générosité désintéressée du peuple cubain. Le peuple cubain ne menace personne, et ni le blocus ni ses conséquences délétères ne l'ont empêché de continuer d'offrir une aide amicale et solidaire, même au-delà des clivages idéologiques.

Étant donné la position pacifique, généreuse et empreinte de coopération dont Cuba fait montre à l'échelon international, elle ne devrait pas être isolée ou empêchée de prendre part aux processus régionaux et de l'hémisphère. La CARICOM réaffirme son appui sans faille au droit du peuple cubain à l'autodétermination et à la poursuite fructueuse de son développement social et économique, selon les modalités qu'il aura choisies. Nous demandons encore une fois qu'il soit mis fin à un blocus qui maintient un climat de tension entre deux États voisins et génère des préoccupations, des inquiétudes et un malaise dans toute la région des Caraïbes.

Les États membres de la CARICOM continuent d'entretenir des relations amicales aussi bien avec Cuba qu'avec les États-Unis. Ces deux voisins, séparés de 145 kilomètres seulement, ont produit de grands érudits, des hommes de science de renom et des dirigeants mondialement connus. Les deux pays ont une histoire noble et fière, et sont peuplés de gens amicaux, ouverts et aimants. C'est pourquoi, en dépit d'une longue histoire d'espairs déçus, la CARICOM continue de croire que les relations entre les Gouvernements de Cuba et des États-Unis peuvent prendre un nouveau départ. Nous considérons toutefois que la levée du blocus constitue une condition préalable à un véritable rapprochement entre les deux pays, et non pas un résultat final négocié.

Si l'évolution récente de la situation laisse entrevoir un certain assouplissement, d'autres exemples sont venus rappeler une certaine rigidité unilatérale. La CARICOM est au regret de noter par exemple que la « Trading with the Enemy Act » (la loi sur le commerce avec l'ennemi) des États-Unis – une loi qui ne vise que Cuba – a encore été renouvelée le mois dernier. En effet, les activités diplomatiques récentes ne font que souligner le fait indéniable que le blocus reste fermement en place et que son imposition constitue une violation continue des normes et du droit internationaux.

Nous avons bon espoir que le réengagement récent des États-Unis en faveur du multilatéralisme aboutira à une volonté plus grande de prendre en considération les vues et les préoccupations de leurs amis et partenaires sur la scène mondiale. Il est difficile, à propos de cette question, d'exprimer l'opinion mondiale de manière plus convaincante et plus cohérente. À ce titre, la confiance que nous inspirent les récentes déclarations du Gouvernement des États-Unis d'Amérique porte en elle l'espoir que les dernières injustices historiques et unilatérales qui subsistent seront rapidement réparées. C'est dans ce contexte que les États de la CARICOM appuient sans réserve le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Pour la 18^e année consécutive, le Gouvernement mexicain prend la parole devant cette instance pour

réitérer une fois de plus son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et pour réaffirmer son rejet du recours à des mesures coercitives qui ne trouvent pas de fondement juridique dans la Charte des Nations Unies. Le Mexique souligne que ces mesures nationales, lorsqu'elles sont appliquées de manière extraterritoriale à des pays tiers, ont de graves conséquences humanitaires qui sont contraires au droit international et qui signifient l'abandon de la diplomatie et du dialogue comme moyens de résoudre les différends entre États.

Comme nous le faisons depuis 1992, date à laquelle le Gouvernement cubain a présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution visant à mettre fin à l'embargo imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Mexique prend aujourd'hui la parole pour réaffirmer sa position de principe de toujours, à savoir que les sanctions politiques, économiques ou militaires imposées à des États, de quelque nature qu'elles soient, ne peuvent émaner que des décisions prises ou des recommandations formulées par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale des Nations Unies. Le multilatéralisme, le respect du droit international et des normes et principes qui régissent la coexistence entre États, ainsi qu'un dialogue respectueux demeurent le meilleur moyen de régler les différends et de garantir la coexistence pacifique entre États et un climat de paix internationale.

Plusieurs organes et entités du système des Nations Unies attestent de l'impact négatif du blocus sur le développement socioéconomique de Cuba, dont les effets délétères sont particulièrement tangibles dans les transactions économiques, commerciales et financières réalisées par ce pays frère. Ce blocus a également un impact négatif sur des secteurs sensibles qui touchent directement la vie quotidienne de la population cubaine, ainsi que des conséquences indirectes sur les pays tiers, en raison de l'impossibilité d'interagir avec Cuba dans de nombreux domaines économiques et sociaux. Les protestations assourdissantes de la communauté internationale contre ce type de mesures unilatérales nous rappellent que les sanctions politiques, économiques et militaires imposées à des États ne sauraient en aucun cas émaner de décisions unilatérales. Elles doivent toujours émaner de mesures adoptées par les organes compétents de cette Organisation chaque fois qu'ils le jugent utiles, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Conformément à ce qui précède, le 23 octobre 1996, le Gouvernement mexicain a promulgué une loi relative à la protection du commerce et des investissements contre les normes étrangères contraires au droit international, qui a pour objet d'empêcher la commission d'actes qui portent atteinte au commerce ou à l'investissement, lorsque de tels actes sont la conséquence des effets extraterritoriaux de lois étrangères. Le Mexique a appuyé toutes les initiatives contre l'embargo et les mesures unilatérales ici même à l'ONU, mais aussi au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres instances, comme l'Organisation des États américains (OEA), le Système économique latino-américain et caribéen, la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement et le Groupe de Rio. Nous avons également encouragé les possibilités de coopération et de dialogue dans le respect mutuel, en nous fondant sur le fait que l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis participe d'une politique qui pénalise de manière silencieuse, systématique et cumulative la population cubaine depuis près d'un demi-siècle.

Dans ce contexte, outre son rejet de l'isolement économique, politique et diplomatique de Cuba, le Gouvernement mexicain a appuyé, à la demande du Gouvernement cubain, la participation de ce pays à tous les mécanismes régionaux d'intégration afin de favoriser les échanges économiques et commerciaux ainsi que la coopération et le développement. À cet égard, je tiens à souligner que notre gouvernement a appuyé l'admission de Cuba comme membre de plein droit au Groupe de Rio en novembre 2008 à Zacatecas (Mexique), avec le plein appui des États membres de ce Groupe.

Cette étape historique a contribué à la coopération et aux échanges pour favoriser le développement et renforcer le multilatéralisme et l'unité latino-américaine. Il y a lieu aussi de signaler la décision historique adoptée par acclamation le 3 juin 2009 par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, de révoquer sa résolution VI du 31 janvier 1962, par laquelle elle avait exclu le Gouvernement cubain du système interaméricain. Aux termes de cette nouvelle décision, la participation de Cuba à l'OEA sera le résultat d'un processus de dialogue et conforme aux pratiques, buts et principes de l'OEA.

Le Mexique estime que tous ces faits démontrent que l'isolement, loin de régler les différends, ne fait

que les amplifier de manière néfaste. Nous réaffirmons par conséquent notre appui à l'intégration de Cuba dans les mécanismes de dialogue et à sa participation aux activités économiques, commerciales et financières mondiales, conformément à la volonté et aux décisions souveraines de ce pays. À cet égard, le Mexique se félicite de la mesure prise par le Gouvernement des États-Unis d'autoriser les envois de fonds et la circulation des ressortissants américains d'origine cubaine entre les États-Unis et Cuba. Toutefois ces mesures ne contribuent que modestement à améliorer le climat actuel et le Mexique estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour pallier véritablement et notablement les effets négatifs de l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

Le Gouvernement mexicain fonde ses relations bilatérales et multilatérales sur les principes généraux du droit international qui régissent la coexistence pacifique et civilisée entre nations souveraines dans le monde contemporain. Ces principes ont préservé au fil du temps la solidarité et la continuité des relations entre le Mexique et Cuba. Nous entretenons des relations historiques inébranlables, fondées sur un climat de confiance renouvelé et toujours conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Nous savons par expérience que les sociétés évoluent et changent en fonction de circonstances propres, et non à cause de mesures arbitraires et coercitives imposées de l'extérieur. C'est pourquoi le Gouvernement mexicain réaffirme qu'il est fermement déterminé à contribuer activement et de manière résolue à l'application du droit international concernant ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale; il appuiera le projet de résolution sur cette question présenté durant cette session.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général de son rapport sur la question à l'ordre du jour (A/64/97) et s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Chine a une politique étrangère indépendante pacifique et est attachée à développer des relations amicales avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Notre position est que chaque État souverain a le droit de choisir en

toute indépendance le système social et la voie de développement qui lui conviennent le mieux, aucun pays n'ayant le droit d'imposer unilatéralement à d'autres des sanctions militaires, politiques, économiques et autres formes de sanctions. L'expérience montre que les sanctions aboutissent généralement à des résultats contraires à ceux escomptés, risquent d'infliger finalement plus de souffrances aux populations civiles, surtout les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

Pendant 17 années consécutives, l'Assemblée générale a adopté des résolutions à une majorité écrasante, exhortant tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, à abroger ou à annuler toute loi ou décision dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, au fil du temps, ces résolutions n'ont pas été effectivement appliquées sur le terrain, et le blocus économique, commercial et financier à long-terme imposé à Cuba par le pays concerné est toujours en place. Cela constitue non seulement une grave violation des buts et principes de la Charte, mais porte gravement atteinte aux droits du peuple cubain de vivre et de se développer.

Comme le Secrétaire général l'expose dans son rapport, jusqu'à décembre 2008, le blocus a causé à Cuba des pertes économiques directes évaluées à plus de 96 milliards de dollars, entravant infiniment les efforts du peuple cubain pour éliminer la pauvreté, promouvoir le développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

La communauté internationale a à faire face actuellement aux graves conséquences des crises financière, alimentaire et énergétique mondiales et du changement climatique, ce qui rend le blocus et les sanctions imposés à Cuba encore plus déraisonnable. Nous avons noté qu'au mois d'avril dernier, le Gouvernement des États-Unis avait levé les restrictions sur les envois de fonds des Américains d'origine cubaine à leurs familles. Nous nous félicitons de cette mesure et espérons que les États-Unis amélioreront encore leurs relations avec Cuba et qu'ils renforceront les échanges entre les peuples des deux pays.

Dans le monde d'aujourd'hui, les peuples sont sensibles au multilatéralisme et la démocratisation des relations internationales, alors que l'ouverture aux autres, la coopération, le respect mutuel et le progrès pour tous sont devenus le leitmotiv de la communauté internationale. En cas de différends, il n'y a pas de meilleur moyen que le dialogue sur un pied d'égalité et des consultations amicales pour les régler.

Le Gouvernement chinois a toujours soutenu que les pays devraient développer leurs relations dans le strict respect des buts et principes de la Charte. Nous nourrissons toujours l'espoir que dans les relations entre États le dialogue l'emportera sur l'affrontement, et l'engagement et les échanges sur l'embargo et les sanctions. Le Gouvernement chinois demande donc que le pays concerné lève dès que possible le blocus économique, commercial et financier qu'il a imposé à Cuba.

À cet égard, la Chine appuie le projet de résolution présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Vyas (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/64/97) sur le point de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77.

Durant les 17 années écoulées, l'Assemblée générale, en débattant de ce point de l'ordre du jour, a catégoriquement et unanimement condamné la promulgation de lois et mesures à effets extraterritoriaux.

L'Assemblée générale a également appelé tous les États, conformément aux obligations que leur imposent la Charte et les principes du droit international, à s'abstenir de promulguer et d'appliquer, ainsi que d'abroger et d'annuler, toutes lois et décisions dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, ces résolutions maintes fois votées sont restées lettre morte. Le blocus imposé à Cuba depuis maintenant presque cinq décennies, notamment son caractère extraterritorial, est toujours en vigueur. Nous sommes d'accord avec la

communauté internationale quant elle rejette le caractère extraterritorial du blocus.

Dans le rapport du Secrétaire général, divers organes et organismes des Nations Unies ont décrit en détail les effets du blocus, notamment son caractère extraterritorial. Le Coordonnateur résident des Nations Unies à la Havane a noté, par exemple, que les activités de coopération dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement menées par les organismes des Nations Unies à Cuba en pâtissent durement. Le blocus restreint également le fonctionnement normal des bureaux de l'ONU et les déplacements de son personnel.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) déclare que les conséquences du blocus se font sentir dans toutes les sphères d'activités, tant sociales qu'économiques, compromettant le développement national et local et entraînant des difficultés économiques qui frappent durement les couches les plus vulnérables de la population. Il met également en évidence les conséquences négatives du blocus sur la coordination des activités du PNUD, y compris une augmentation moyenne du coût des projets de 15 %.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fait allusion quant à elle aux coûts supplémentaires induits par le blocus, tant pour Cuba que pour les citoyens de pays tiers, à cause de son caractère extraterritorial. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) déclare que l'impact du blocus sur certains de ses programmes se fait particulièrement sentir. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) déclare que l'embargo a eu des effets négatifs sur le niveau de vie des citoyens cubains. Le secteur de la santé a été parmi les plus touchés, à cause de l'augmentation des coûts et des restrictions touchant l'équipement et les technologies. En conséquence, le blocus a également eu un impact extraterritorial indirect sur les efforts de Cuba pour participer à la de coopération Sud-Sud dans ce domaine. En outre, les catastrophes naturelles dont Cuba a souffert au cours de l'année écoulée et la crise financière et économique ont aggravé les effets du blocus.

Étant donné leur situation géographique, on devrait s'attendre à ce que Cuba et les États-Unis d'Amérique soient des partenaires naturels dans les domaines du commerce et des investissements. Même si le blocus ne l'a pas permis, il existe clairement des

possibilités de liens économiques et commerciaux entre les deux pays. Par exemple, en profitant des possibilités limitées offertes par la loi des États-Unis de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, les États-Unis sont devenus les plus grands exportateurs de produits agricoles vers Cuba. La Commission du commerce international des États-Unis elle-même prévoit que cela pourrait s'accroître sensiblement si les restrictions étaient levées, ce qui souligne l'effet négatif du blocus sur les perspectives des États-Unis sur le plan du commerce et des affaires. Les divers efforts faits aux États-Unis mêmes pour assouplir ou lever l'embargo indiquent que le secteur des affaires notamment se soucie d'avoir librement accès au marché cubain ou d'établir des contacts avec Cuba.

Nous sommes encouragés par les mesures que la présente Administration des États-Unis a annoncées dans le courant de cette année visant à réduire les restrictions aux voyages et aux envois de fonds à Cuba par des citoyens américains d'origine cubaine, de même qu'aux services de télécommunications des États-Unis. Nous espérons voir la levée complète des sanctions et du blocus contre Cuba.

Pour finir, je réitère que l'Inde est opposée à l'adoption par les pays de mesures unilatérales portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris les tentatives d'application extraterritoriale des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): La délégation vietnamienne s'associe pleinement aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine. Je salue la participation à cette réunion importante de l'Assemblée générale du Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla.

Pendant 17 années consécutives, l'Assemblée générale de l'ONU a demandé à chaque session la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéralement imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Les résolutions annuelles sur la nécessité de lever ce blocus économique, commercial et financier ont bénéficié d'un appui de plus en plus large et ont été adoptées presque à l'unanimité.

Le blocus unilatéralement imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue une grave violation du droit international, en particulier des lois

internationales relatives à la liberté du commerce et de la navigation, de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Cela est contraire aux normes universellement reconnues qui régissent les relations entre les pays souverains, quels que soient leur système politique ou la voie de développement qu'ils ont choisie, ainsi qu'aux principes fondamentaux, aux objectifs et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Outre que le blocus a causé à l'économie cubaine des milliards de dollars de pertes, il a, durant l'année écoulée, continué d'infliger de lourdes épreuves au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants, qui ont eu le plus grand mal à se remettre complètement d'une série de catastrophes naturelles destructives, et a fortiori à mener à bien leurs efforts de développement socioéconomique, de reconstruction nationale et de mise en œuvre des objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le blocus a également nui à ceux qui souhaitaient entretenir des relations légitimes, normales, mutuellement avantageuses sur les plans économique, financier et commercial avec Cuba, dont un grand nombre d'entreprises et de particuliers américains.

Nous partageons l'avis du Président Obama des États-Unis qui a déclaré avec éloquence, à l'ouverture du débat général de la présente Assemblée générale, que

« La démocratie ne saurait être imposée de l'extérieur à quelque nation que ce soit. Chaque société doit chercher sa propre voie et aucune voie n'est parfaite. Chaque pays poursuivra une voie ancrée dans la culture de son peuple et de ses traditions ancestrales ». (A/64/PV.3)

Les différends entre les nations devraient et ne peuvent d'ailleurs être résolus que par un dialogue pacifique et des négociations sur la base de l'égalité, du respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun, de même que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Nous nous joignons à la majorité des États Membres pour demander que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique mette fin au blocus unilatéral économique, commercial et financier contre Cuba, afin d'alléger les épreuves et les difficultés indûment causées au peuple cubain, réduire la tension et créer une atmosphère favorable aux efforts constructifs en vue d'une normalisation des relations entre les deux

pays, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de toute la région.

Le Viet Nam réaffirme son appui au Gouvernement et au peuple cubains dont il est solidaire et est prêt, avec la communauté internationale, à continuer de les aider à lutter contre les conséquences de ce blocus. Dans cet esprit, le Viet Nam votera en faveur du projet de résolution A/64/L.4 présenté par Cuba.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Cette année encore, nous sommes rassemblés ici pour aborder la question relative à la levée du blocus économique imposé à Cuba depuis 1962. À ce sujet, l'Indonésie s'associe aux vues exprimées par le représentant du Soudan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La sagesse demande que la proximité géographique entre les deux pays soit une forte raison d'établir des relations bilatérales étroites. Les relations entre les États – n'importe lesquels – seront constamment mises à l'épreuve par les vagues du changement. Les États se heurteront toujours à la difficulté de maintenir un équilibre délicat entre la coopération et la concurrence. Les actions des États sont naturellement guidées par leurs propres intérêts, limités par les normes et les principes internationaux.

Par conséquent, il y aura toujours des divergences entre les pays et en leur sein, et des tensions peuvent toujours surgir entre des pays. Mais cela ne doit entraver aucune tentative visant à instaurer un espace de coopération, un espace qui permette à deux États, à deux peuples et à leurs milieux d'affaires de chercher à établir un terrain d'entente dont les deux parties puissent profiter, en faisant pousser et s'épanouir l'arbre de l'amitié, du respect mutuel et de la coopération.

C'est pourquoi il est tout à fait pertinent de mettre en avant l'esprit de partenariat mondial nécessaire au développement, conformément à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ces engagements, pris au plus haut niveau, exhortent les pays à coopérer, à mettre de côté leurs différences et à œuvrer pour le bien commun de milliards de personnes.

La crise économique actuelle, les changements climatiques ainsi que les crises alimentaire et énergétique ont sérieusement freiné les efforts déployés

par Cuba pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les États-Unis peuvent apporter l'assistance qui est si nécessaire en levant leur blocus. À cet égard, nous voudrions réitérer l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement lors du quinzième sommet du Mouvement des pays non alignés, à Charm el-Cheikh en Égypte, à mettre immédiatement fin à cet embargo, au nom de l'humanité. Cela permettrait à Cuba, pays en développement, de poursuivre ses efforts en vue d'éliminer la pauvreté et la faim dans le pays, et de donner un espoir de prospérité à des millions de Cubains.

Il y a vraiment beaucoup à gagner en coopérant et beaucoup moins en s'affrontant. De ce point de vue, l'Indonésie pense que le dialogue et la négociation offrent les solutions les plus viables pour régler les différends existants. La Charte des Nations Unies stipule clairement sa préférence pour cette manière d'instaurer la paix.

Cette question est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années, mais on ne voit toujours pas de résultats tangibles. Quarante-sept ans se sont écoulés, et pourtant il n'y a eu que des avancées à pas de tortue, sans grand résultat positif. Année après année, l'Assemblée générale a exhorté les deux pays, par des résolutions, à faire tomber les barrières qui maintiennent leurs relations malsaines.

Cette année, nous avons des raisons d'espérer. Des mesures sont prises en vue d'une normalisation des relations, et des signes encourageants sont là pour le confirmer. Il s'agit véritablement d'une avancée essentielle, et elle mérite notre appui. Nous espérons fermement que les relations autrefois gelées entre ces deux voisins laisseront place à une nouvelle ère de coopération et d'engagement dans les années à venir. Il est grand temps que ce blocus économique, commercial et financier prenne fin. Nous appuyons le projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour.

M. Benmehidi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de Cuba. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Soudan et l'Égypte, respectivement au nom du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés.

Près d'un demi-siècle après son imposition de manière unilatérale, le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba

demeure toujours en place. Nous nous réunissons aujourd'hui, pour la dix-septième année consécutive, pour réitérer l'appel de l'Assemblée générale et la demande incessante de la communauté internationale pour la levée de ce blocus injuste et contraire au droit international et à la légalité internationale. Au moment où les valeurs de dialogue, de coopération, de solidarité et d'assistance mutuelle s'imposent désormais comme la tendance générale dans les relations internationales, ce blocus apparaît comme une exception, un mouvement à contre-courant de l'évolution du monde.

L'Algérie réitère son appel à la levée de ce blocus économique, commercial et financier, auquel Cuba fait face et qui constitue une violation des principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État et une atteinte au droit du peuple cubain au développement.

L'extraterritorialité de la législation d'un État visant à imposer des sanctions unilatérales est une négation flagrante des principes de la Charte et des règles du droit international. Outre le fait qu'elle contrevient aux dispositions pertinentes de la Charte, cette attitude remet en cause les libertés de commerce, de navigation et de circulation des capitaux, ce qui affecte considérablement le développement tant économique qu'humain de Cuba. L'Algérie exprime sa profonde inquiétude quant aux conséquences graves de ce blocus aussi injuste qu'illégal.

L'Algérie réaffirme son plein appui aux positions adoptées par le quinzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, et à celles adoptées lors du deuxième Sommet du Sud, en juin 2005, ainsi qu'à toutes les déclarations qui ont rejeté les mesures économiques coercitives et les lois à caractère extraterritorial imposées aux pays en développement, et ont demandé aux États-Unis d'Amérique de lever le blocus imposé à Cuba.

L'Algérie renouvelle son appel aux États-Unis d'Amérique pour lever ce blocus qui a été constamment rejeté par un nombre croissant de pays, d'année en année, pour être, aujourd'hui, quasi-unanimement dénoncé.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud continue d'appuyer la résolution dont nous sommes saisis, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », parce que cette action unilatérale et impitoyable contre Cuba est la cause des souffrances indicibles de son peuple.

L'unité avec laquelle la communauté internationale a rejeté cet embargo, lorsqu'elle l'a condamné en 2008 par 185 voix contre 3, démontre clairement que le moment est venu de le lever pour mettre fin ainsi aux souffrances de la population civile cubaine, qui est la première à subir les conséquences de cette injustice.

L'embargo aurait dû cesser il y a longtemps. L'Afrique du Sud est guidée par les normes fondamentales du droit international et de la conduite des relations internationales dans son appui de principe à la nécessité d'éliminer les mesures économiques coercitives comme moyen de répression politique et économique.

De même, nous reconnaissons le droit souverain des États de se doter d'une législation nationale. Cependant, lorsqu'une telle législation s'étend de manière extraterritoriale, comme cela est le cas pour les lois qui visent Cuba, le résultat d'une telle action a une répercussion sur la raison d'être même de notre organisation – l'Organisation des Nations Unies.

L'Afrique du Sud considère que l'imposition continue de cet embargo est une violation flagrante des principes d'égalité souveraine des États. Elle s'est maintes fois associée à la majorité des États pour exprimer son désaccord et son opposition concernant l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Tout au long de ce blocus, le peuple cubain a tendu la main aux autres peuples du monde, en signe d'amitié et de solidarité. La communauté internationale reconnaît l'œuvre remarquable accomplie par Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la biotechnologie dans de nombreux pays en développement et dans le monde en général. L'appui apporté par Cuba à ceux qui luttent pour l'autodétermination, la liberté et la justice dans le monde a également été remarqué. L'Afrique du Sud continue de reconnaître la contribution apportée par Cuba à sa liberté et à la démocratie dans le pays. Le rôle joué par Cuba dans l'histoire de la libération de l'Afrique du Sud, par solidarité avec notre peuple, a été célébré l'année dernière à l'occasion du vingtième anniversaire de la bataille de Cuito Cuanavale, qui a été un tournant dans la lutte contre l'apartheid et a ouvert les portes de la libération de l'Afrique du Sud.

Cuba doit accueillir en novembre prochain la sixième session de la Commission bilatérale mixte qu'elle a mise en place avec l'Afrique du Sud. Par le

biais de ce mécanisme de coopération, les Gouvernements de l'Afrique du Sud et de Cuba s'emploient à élargir les relations déjà solides qu'ils entretiennent dans différents domaines de coopération. Cuba, dans le cadre des projets de coopération bilatérale entrepris sous l'égide de la Commission bilatérale mixte, aide beaucoup l'Afrique du Sud à faire face aux problèmes liés à la pénurie de personnel qualifié en fournissant des agents spécialisés et du personnel de formation dans d'innombrables domaines.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est un obstacle au développement économique et social du pays. Il incombe donc à chacun d'entre nous, en tant que Membres de l'ONU, de plaider pour l'adhésion aux principes de notre Charte. Alors que les meilleures pratiques internationales poussent les États, dans le cadre d'une économie mondialisée, à s'engager résolument dans la voie du commerce et des investissements, il est inacceptable d'empêcher Cuba de réintégrer le système commercial mondial.

L'ONU est fière d'offrir aux États Membres frappés par des catastrophes naturelles ou des conflits l'assistance humanitaire qui leur est si nécessaire. Nous devons continuer de veiller à ce que la réputation dont nous jouissons en matière de réponse aux besoins humanitaires ne soit ternie en aucune façon, en particulier par le fait de refuser au peuple cubain l'accès à des produits et des services médicaux abordables du fait d'un blocus qui, affirme-t-on, est en vigueur pour son propre bien.

Les conditions économiques et financières extrêmement difficiles ne font qu'aggraver le sort du peuple cubain. La communauté internationale doit donc prendre des mesures pour libérer le peuple cubain de ce blocus.

Si nous nous félicitons des mesures de rapprochement prises par l'Administration actuelle des États-Unis et encourageons celle-ci à poursuivre dans cette voie, nous appelons les États-Unis à mettre fin à son isolation unilatérale de Cuba. Nous les encourageons à accélérer la levée de ces sanctions injustes imposées à Cuba et à son peuple.

L'Afrique du Sud s'associera à la majorité des membres de cette Assemblée pour appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. L'Afrique du Sud souhaite s'associer à la déclaration prononcée par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie de nous avoir donné l'occasion de participer à cet important débat. Je voudrais tout d'abord m'associer aux déclarations prononcées par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Zambie félicite le Secrétaire général du rapport publié sous la cote A/64/97, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui nous fournit des informations utiles.

Mon gouvernement estime que le maintien du blocus représente une violation des normes de droit international énoncées dans les pactes internationaux. C'est la raison pour laquelle cet organe a par le passé appelé les États-Unis d'Amérique à reconsidérer leur position. Les actions des États Membres en la matière ont constamment mis en lumière le conflit évident entre le blocus et les principes régissant la conduite des relations internationales. Par conséquent, je réaffirme la position de mon gouvernement en faveur de la levée du blocus, qui sera le meilleur moyen d'aller de l'avant. Dans ces conditions, ma délégation continue de considérer que les effets extraterritoriaux du blocus sur les pays tiers aggravent encore la situation socioéconomique déjà désespérée de Cuba.

Nous sommes convaincus que les délibérations sur le point à l'ordre du jour ne doivent pas déboucher sur de simples formalités, mais sur des mesures pouvant être mises en œuvre. Le peuple cubain attend de la communauté internationale qu'elle lui envoie, par l'intermédiaire de cette assemblée, un message fort à l'occasion du cinquantième anniversaire du blocus, pour lui montrer qu'elle se préoccupe de son sort et qu'unie, l'ONU se trouve en position favorable pour amener la levée du blocus.

Pour terminer, je réaffirme l'appui constant du Gouvernement zambien à l'appel qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. À la lumière de ce qui a été dit, ma délégation votera pour le projet de résolution A/64/L.4 qui demande la levée du blocus.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe aux déclarations prononcées devant l'Assemblée générale au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77

et de la Chine, sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République bolivarienne du Venezuela, attachée aux valeurs de solidarité et d'humanisme entre les peuples, condamne l'application de toute mesure unilatérale aux effets extraterritoriaux qui viole les normes et les principes du droit international. Le blocus imposé à Cuba est contraire aux principes d'autodétermination et de souveraineté des peuples et des États. Il constitue un déni persistant, de la part d'un État signataire de la Charte des Nations Unies, du droit au développement d'un autre État Membre, en l'occurrence la République héroïque de Cuba. Cette politique représente une violation systématique des droits humains du peuple cubain. Elle porte également atteinte aux droits constitutionnels du peuple américain, et notamment à sa liberté de voyager à Cuba.

Le blocus imposé au peuple héroïque de Cuba est le plus long, le plus cruel et le plus injuste de l'histoire de l'humanité. C'est le principal obstacle au développement économique et social de Cuba. L'impact économique est astronomique. Il équivaut au double des dépenses faites par les États-Unis pour mettre en œuvre le plan Marshall pendant l'après-guerre. Le blocus contre Cuba peut être considéré comme un génocide, à la lumière de ce qui est dit à l'article II c) de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il s'agit également d'un acte de guerre économique d'après la Déclaration sur le droit de la guerre maritime adoptée à la Conférence navale de Londres.

Il n'existe pas d'antécédents historiques analogues au blocus contre Cuba. Aucun pays, même ceux qui étaient considérés à l'époque comme des ennemis jurés des États-Unis, n'a été l'objet de telles mesures criminelles. Le blocus constitue une violation des normes du système commercial international et de la liberté de navigation. Il nuit aux intérêts légitimes de tout État souverain qui veut devenir un partenaire de Cuba. L'application extraterritoriale des lois des États-Unis et l'hostilité envers les intérêts légitimes des entreprises et des citoyens de pays tiers sont des questions qui préoccupent la communauté internationale dans son ensemble. Cela représente une menace à la paix mondiale et une attaque sournoise contre l'autodétermination et la souveraineté des peuples et des États.

Le blocus contre Cuba affecte également le peuple vénézuélien, ainsi que d'autres peuples du monde, y compris les peuples des Caraïbes, comme l'a affirmé ici la délégation de la Communauté des Caraïbes. Pour ce qui est du Venezuela, il convient de noter que le Gouvernement des États-Unis n'a récemment pas permis à une société multinationale de procéder à une transaction commerciale, réalisée avec l'appui de Cuba, qui portait sur la vente de défibrillateurs au Venezuela, un matériel de base pour traiter les cardiopathies, l'une des principales causes de décès dans notre pays.

On attend beaucoup du Gouvernement du Président Barack Obama. Mais rien ne donne à penser toutefois que le blocus contre Cuba sera suspendu, car toutes les lois et les dispositions administratives sur lesquelles il est fondé sont toujours en vigueur. Le Vice-Président des États-Unis a affirmé – sans que cela ne soit démenti – que le Gouvernement des États-Unis maintiendrait le blocus contre Cuba comme « moyen de pression. » Les mesures timides qui ont été adoptées ne modifient pas le cadre juridique qui sous-tend la politique de blocus et la poursuite de son application. Les mécanismes politiques, administratifs et répressifs assurant l'application rigoureuse de l'embargo restent intacts.

Le Président Barack Obama a reçu cette année le prix Nobel de la paix. Pour répondre aux attentes suscitées dans le monde par ce prix, son gouvernement devrait prendre en compte – parmi les questions les plus importantes – l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies qui réaffirme chaque année la nécessité de lever le blocus contre la République et le peuple héroïques de Cuba sous la direction du commandant Fidel Castro. Il s'agit là d'une question symbolique. C'est la raison pour laquelle le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, a demandé au Président des États-Unis de lever le blocus contre Cuba et de démontrer qu'il « est digne du prix Nobel de la paix ».

Le Gouvernement des États-Unis rejette systématiquement la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies qui lui demande de lever le blocus contre le peuple cubain. Combien de temps cette politique inhumaine qui est condamnée dans le monde entier durera-t-elle? Que peut faire l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, face à un tel mépris?

Par conséquent, la République bolivarienne du Venezuela votera de nouveau pour la résolution demandant qu'il soit enfin et définitivement mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est en place depuis 50 ans, malgré les demandes énergiques de la majorité absolue des États Membres de l'ONU. Le blocus, imposé unilatéralement par les États-Unis sous le prétexte d'accélérer la transition démocratique à Cuba, a pour but de renverser le système social choisi par le Gouvernement et le peuple cubains. Cela constitue une grave violation de principes tels que le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures, qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et en droit international.

Cuba a déjà perdu des centaines de milliards de dollars dans divers secteurs de son économie à cause de ce blocus cruel imposé par les États-Unis, qui a également des conséquences graves sur la vie sociale et le bien-être du peuple cubain. Le blocus, guerre économique silencieuse menée contre le peuple cubain, est un acte illégal et inhumain qui ne peut se justifier de quelque manière que ce soit, politiquement, juridiquement ou moralement. Aucune mesure de contrainte unilatérale et extraterritoriale poursuivant des desseins politiques sinistres et visant à imposer un système politique, économique et social basé sur l'optique d'un seul pays, ne saurait être justifiée ou tolérée.

Cependant, au cours des 17 dernières années, l'Assemblée générale a adopté des résolutions rejetant le blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis et demandant sa levée immédiate, avec l'appui de la grande majorité des États Membres, sauf quelques pays, dont les États-Unis. Nous rappelons également à l'Assemblée que les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont de nouveau rejeté le blocus imposé à Cuba par les États-Unis et ont demandé qu'il y soit mis fin immédiatement, lors de la quinzième conférence au sommet du Mouvement, tenue en juillet 2009 à Charm el-Cheikh, en Égypte.

Certains médias ont rapporté que la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba pourrait changer sous la présidence de M. Obama, mais il n'y a eu, en fait, aucun changement dans leur politique de maintien du

blocus comme moyen de pression sur Cuba. S'ils veulent véritablement améliorer leurs relations avec Cuba et coexister avec Cuba et toutes les autres nations, les États-Unis devraient prendre des mesures de fond pour se départir de cette mentalité dépassée qui remonte à la guerre froide et répondre aux attentes des peuples dans le monde entier.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a toujours été opposé à toutes les formes d'ingérence, à la menace du recours à la force et aux sanctions contre des États souverains.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée exhorte le Gouvernement des États-Unis à mettre immédiatement et sans condition fin au blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba, à respecter toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à dédommager Cuba pour les préjudices économiques causés par le blocus.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée appuie pleinement l'adoption du projet de résolution visant à mettre fin au blocus imposé à Cuba et exprime sa solidarité et son soutien à la juste cause du Gouvernement et du peuple cubains qui luttent pour défendre leur souveraineté nationale et réaliser le développement économique, le progrès social et la prospérité de leur nation.

M^{me} Waffa-Ogoo (Gambie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur le point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La dévastation causée par la poursuite de ce blocus est bien documentée dans le rapport du Secrétaire général (A/64/97).

Dans les observations qu'il a formulées devant cet organe dans le cadre du débat général de 2009, S. E. Al Hadji Yahya Jammeh a dit :

« Ma délégation appelle aussi l'ONU à exhorter les États-Unis d'Amérique à lever immédiatement et sans conditions leur blocus contre Cuba, conformément aux souhaits de plus de 98 % des membres de l'Organisation. Ce blocus commercial continue de faire souffrir les femmes et les enfants cubains. Les enfants cubains qui naissent dans ces pénibles conditions n'ont commis aucun crime. La punition de femmes et d'enfants pour cause de divergences

politiques est une violation très grave de leurs droits. » (A/64/PV.6, p. 29-30)

Dans sa contribution au rapport du Secrétaire général, l'UNICEF affirme clairement que les conséquences du blocus n'épargnent même pas les enfants handicapés.

Ma délégation s'associe donc à l'écrasante majorité des États Membres dans cette Assemblée pour demander de mettre immédiatement fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Pendant 18 années consécutives, l'Assemblée générale, porte-parole et autorité morale de l'immense majorité des peuples de ce monde, a rejeté ce blocus jugé contraire au droit international.

Les préjudices que ce blocus a causés au peuple cubain sont incommensurables du point de vue de la souffrance humaine et de la privation des produits essentiels. Presque tous les secteurs de la société cubaine sont touchés par la portée punitive de l'application extraterritoriale de ce blocus. Les pertes et dégâts causés à l'économie, à la santé, à l'enseignement, au tourisme, à la culture et à de nombreux autres domaines à Cuba sont bien documentés dans le rapport du Secrétaire général.

La Gambie a toujours été opposée à ce blocus et est convaincue que la poursuite de son application ne vise qu'à punir le peuple et le Gouvernement cubains de leurs opinions politiques. Souvenons-nous une fois de plus que nous sommes au XXI^e siècle et que le dialogue et le multilatéralisme sont les meilleurs moyens de régler nos problèmes.

Pour paraphraser le Président Barack Obama, nous demandons aux États-Unis d'aborder une nouvelle ère de dialogue avec Cuba sur la base d'un intérêt et d'un respect mutuels, afin de mettre en place une coalition nouvelle qui mette fin à tous les clivages. Nous appelons le Gouvernement des États-Unis à étudier sérieusement le projet de résolution de cette année (A/64/L.4) et à respecter les demandes qu'il contient. Ma délégation pense qu'il est temps que les États-Unis ouvrent un nouveau chapitre dans leurs relations bilatérales avec Cuba, en commençant par démanteler immédiatement le régime de sanctions.

Il est dans l'intérêt des États-Unis, de Cuba et de la communauté internationale que l'on mette fin à ce régime extraterritorial. Nous espérons que le projet de résolution de cette année ouvrira une nouvelle ère de coopération, de dialogue et de respect mutuel et

débouchera finalement sur la levée immédiate et sans condition du blocus.

M. Savostianov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé figurant dans le document A/64/97. Le rapport présente les opinions des États Membres qui se sont à l'unanimité élevés contre l'introduction du blocus économique, commercial et financier unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba.

La position de principe de la Russie à l'égard de la résolution sur la question est bien connue. Notre pays partage sans réserve l'opinion de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, condamne résolument le blocus américain imposé à Cuba et en demande la levée rapide. Nous sommes convaincus que la levée de l'embargo anticubain et la normalisation des relations américano-cubaines dans leur ensemble contribueront à remédier à cette situation et à réintégrer le pays dans l'architecture continentale.

Nous pensons que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contreproductif et anachronique, et ne correspond pas aux réalités d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de la décision prise en avril par l'Administration Obama de lever un certain nombre de restrictions aux voyages d'Américains se rendant à Cuba pour y retrouver des membres de leur famille et aux transferts postaux et monétaires aux Cubains résidant aux États-Unis. Nous sommes certains que d'autres actions visant à améliorer les relations entre les deux pays suivront, et déboucheront finalement sur la levée complète de l'embargo économique et commercial imposé à Cuba, qui est devenu obsolète.

Pour le moment, nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre notre politique d'appui au projet de résolution exigeant la levée du blocus, en s'inspirant des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires et de l'ingérence dans les affaires intérieures des États.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté au titre du point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/64/97).

Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par le Représentant permanent du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'adoption de la résolution 63/7 – la dernière en date d'une longue série de résolutions adoptées par l'Assemblée sur cette question avec un très large appui – témoigne clairement de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives de caractère unilatéral en général et au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier.

Recourir à un blocus pour atteindre des objectifs politiques sape gravement les efforts collectifs des États Membres pour parvenir à la croissance économique et au développement durable aux niveaux national, régional et international. Ces résolutions successives, qui exhortent les États à s'abstenir d'appliquer ces lois et ces mesures et à faire le nécessaire pour les abroger ou pour en annuler l'effet, sont donc des réactions sages et louables de la communauté internationale à ces mesures inacceptables.

Cependant, nous sommes profondément préoccupés par le fait que des mesures unilatérales coercitives continuent d'être imposées et appliquées malgré les nombreux appels contenus dans les résolutions de l'Assemblée générale et les recommandations adoptées par le Conseil des droits de l'homme et plusieurs grandes conférences des Nations Unies.

Il est bon de rappeler le paragraphe 102 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, qui exhorte clairement les États Membres à s'abstenir de toute mesure unilatérale empêchant la population des pays touchés de réaliser pleinement le développement économique et social.

Ma délégation réitère sa position de longue date que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international qui régissent les relations entre États ainsi qu'à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies. En conséquence, nous rejetons fermement l'application de mesures économiques et commerciales unilatérales par un État contre un autre qui entravent le libre cours des échanges et ressources financières internationaux. En outre, nous dénonçons l'application extraterritoriale de lois nationales à d'autres États.

En effet, ces mesures continuent d'avoir des répercussions néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme du peuple cubain et de saper les efforts entrepris par le Gouvernement cubain pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé et l'éducation – éléments indispensables du développement économique et social – et pour réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

La République islamique d'Iran, avec beaucoup d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, insiste sur la nécessité pressante de mettre immédiatement fin à ces mesures et d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence parmi nous de M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

Le blocus commercial et financier contre Cuba est un sujet qui nous occupe depuis près de 50 ans. L'année dernière, nous avons assisté à une démonstration impressionnante de l'appui à la résolution traditionnelle sur cette question. Espérons que nous pourrions parvenir au consensus international tant attendu, qui nous permettra de régler ce point en suspens de l'ordre du jour de notre Organisation. Espérons que nous saurons suivre le rythme de l'histoire, qui a déjà enterré tant d'autres anachronismes de l'époque de la guerre froide. Espérons que nous pourrions surmonter l'un des derniers obstacles qui nous empêchent d'entrer finalement dans le XXI^e siècle, libres des contraintes d'un ordre international dont ne voulons pas léguer aux générations futures les éléments de discorde.

Nous avons des raisons de nous montrer optimistes. L'année dernière, un vent de changement s'est enfin mis à souffler. Le premier signe tangible a été l'admission de Cuba au Groupe de Rio en tant que membre à part entière, en vertu d'une décision présidentielle prise vers la fin de 2008. La présence de ce pays frère dans ce mécanisme de concertation politique sera très utile pour continuer à édifier un destin commun. La deuxième étape a été franchie au Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Puerto España en avril de cette année, quand a été mise en évidence la possibilité de concrétiser la pleine réintégration des membres de la famille interaméricaine des nations dans

notre hémisphère. En juin dernier, à San Pedro Sula, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a pris la décision historique de déclarer sans effet la résolution VI, adoptée en 1962, en vertu de laquelle Cuba avait été exclue du système interaméricain.

Les progrès enregistrés l'année passée nous ont permis de nous rapprocher un peu plus des idéaux de la Charte de l'OEA, fondés sur les principes de solidarité et de bon voisinage. En outre, ils ont traduit l'aspiration de nos peuples à un régionalisme tolérant basé sur le progrès et la prospérité de tous, l'indépendance, l'égalité souveraine des États et le respect du droit. Ces principes sont projetés au niveau universel au sein de l'ONU et exigent un engagement ferme vis-à-vis du multilatéralisme.

Quelques progrès ont été faits au cours de l'année écoulée dans l'assouplissement du blocus. Nous suivons avec intérêt et accueillons avec satisfaction les décisions prises en vue de réduire les restrictions imposées aux voyages de personnes qui ont de la famille à Cuba, relever les limites fixées pour les envois de fonds et faciliter l'envoi de colis postaux. La reprise du dialogue bilatéral entre les États-Unis et le Gouvernement cubain sur les questions de migration et l'ouverture de paramètres d'exploitation aux fins de la participation d'entreprises de télécommunication à Cuba sont également des éléments positifs.

Malgré ces progrès récents, ou peut-être justement en raison de ces progrès, le blocus commercial et financier contre Cuba semble encore plus déraisonnable et anachronique, outre qu'il nuit aux intérêts de la communauté internationale. La vérité est que seule une levée totale, rapide et résolue du blocus nous remettra en contact avec les réalités du nouveau siècle dans lequel nous vivons.

De cette même tribune, le Président Lula a affirmé qu'il était nécessaire d'exercer notre volonté politique pour venir à bout des situations qui sont défavorables à la paix, au développement et à la démocratie. La fin du blocus contribuera assurément à cette fin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, pour présenter le projet de résolution A/64/L.4.

M. Rodríguez Parilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Alexis García Iribar, né à Cuba dans la province de Guantánamo, souffre d'une cardiopathie congénitale. À 6 ans déjà, après plusieurs reports successifs d'opération et face à des complications, il a dû subir, le 9 mars 2009, une opération à cœur ouvert parce que le Gouvernement des États-Unis a interdit aux sociétés américaines NUMED, AGA et Boston Scientific de vendre à Cuba les prothèses Amplatzer et d'autres dispositifs d'embolisation par spirale permettant de pratiquer le cathétérisme pédiatrique qui remplace l'intervention chirurgicale. Je pourrais citer 12 autres cas d'enfants âgés de 5 mois à 13 ans qui ont subi une intervention similaire au cours des 18 derniers mois, dont deux cas postérieurs au 20 janvier dernier.

Les enfants cubains souffrant de leucémie lymphoblastique et qui ont une intolérance aux médicaments habituels ne peuvent prendre le médicament américain Elspar, créé précisément pour les cas de rejet. En conséquence, leur espérance de vie se réduit et leur souffrance augmente. Le Gouvernement des États-Unis interdit à la société Merck de le vendre à Cuba. Il nous a été impossible d'acquérir un appareil d'analyse génétique, indispensable pour étudier l'origine du cancer du sein, du côlon et de la prostate, fabriqué par la société américaine Applied Biosystem. La société Lactalis USA, qui fabrique des produits lactés, s'est vu infliger une amende de 20 000 dollars par le Gouvernement des États-Unis.

Depuis l'élection du Président Obama, le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba n'a fait l'objet d'aucune modification. Il demeure intact. Il constitue toujours une politique absurde génératrice de carences et de souffrances, ainsi qu'une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme. La Convention de Genève de 1948 le classe dans la catégorie des actes de génocide. Il est moralement inacceptable.

Le blocus est une marque d'arrogance et d'ignorance. Récemment, le Gouvernement des États-Unis a empêché l'Orchestre philharmonique de New York de se produire à Cuba. Les artistes cubains ne peuvent percevoir aucune rémunération pour leurs prestations devant le public américain. Comment peut-on considérer la création artistique comme un crime? Microsoft a bloqué l'accès à Windows Live à Cuba parce que, comme on peut le lire lorsque l'on tente de se connecter à ce service, il en est ainsi « pour les usagers des pays frappés par un embargo des États-

Unis ». Il en va de même avec les pages Web de « Cisco System », « SolidWorks » et « Symantec ». Le blocus limite la largeur de bande et la connectivité de Cuba. Il nous interdit de nous connecter aux câbles sous-marins à fibre optique qui passent près de nos côtes. Pourquoi le Gouvernement des États-Unis entrave-t-il la libre circulation de l'information et l'accès aux nouvelles technologies?

Mais ces interdictions, inhumaines et d'une autre époque, ne s'appliquent pas seulement à Cuba mais également à d'autres pays représentés ici. La société Philips Medical n'a pas respecté son obligation contractuelle de livrer des pièces de rechange pour les équipements médicaux achetés pour 72,7 millions de dollars et installés à Cuba et au Venezuela. De plus, elle a été condamnée à 200 000 dollars d'amende. Il s'agit d'une société néerlandaise à laquelle le Gouvernement des États-Unis impose le blocus, de manière extraterritoriale.

La société Hitachi a déclaré qu'elle ne pouvait vendre à Cuba un microscope à transmission électronique, indispensable pour étudier l'anatomie pathologique, et la société Toshiba a déclaré la même chose au sujet d'une caméra Gamma et du matériel de résonance magnétique et d'échographie de haute précision. Ce sont deux sociétés japonaises auxquelles les États-Unis imposent aussi le blocus. Le Gouvernement des États-Unis a interdit à la société agro-alimentaire Sensient Flavors d'exporter à Cuba, bien qu'il s'agisse d'une filiale établie au Canada, où se trouve son siège social.

La société allemande Siemens a refusé de nous vendre un transformateur 125 MW, au motif qu'elle est tenue de suivre certaines règles américaines. Une des ses filiales, installée au Danemark, a refusé de vendre du matériel à une cimenterie cubaine en raison de l'interdiction américaine. Le groupe Australia & New Zealand Bank (ANZ), dont le siège social se trouve en Australie, s'est vu infliger une amende de plusieurs millions de dollars pour avoir réalisé des opérations avec Cuba. Au total, 1 941 navires qui ont accosté à Cuba entre juillet 2008 et juillet 2009 ont été interdits d'entrée dans les ports des États-Unis pendant 180 jours. Le rapport du Secrétaire général (A/64/97) contient de nombreux autres exemples ainsi que la réponse de Cuba.

Les représentants des États-Unis mentent lorsqu'ils affirment que le blocus est une question bilatérale. L'application extraterritoriale de la

législation relative au blocus, telles que la loi Helms-Burton et la loi Torricelli, contre les États représentés à cette Assemblée constitue une grave violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la liberté de commerce et de navigation. Dernièrement, les dispositions du blocus ont été appliquées à au moins 56 pays. Il appartient donc à l'Assemblée générale de s'occuper de cette question.

Selon des sondages réalisés récemment par des instituts de ce pays, 76 % des Américains sont opposés au blocus. Ignorer cette volonté de changement et maintenir le blocus est anti-démocratique. Dans une période de chômage et de crise économique, on interdit aux entrepreneurs américains d'accéder aux marchés cubains et d'investir à Cuba. Les sociétés internationales n'ont aucune concurrence américaine à Cuba parce que le Gouvernement des États-Unis l'interdit.

Qu'y aurait-il de mal à ce que les citoyens des États-Unis aient accès aux produits cubains? Qui serait affecté par la création de nouveaux emplois dans les ports américains du fait du développement de relations commerciales normales entre les deux pays? Pourquoi les Américains ne peuvent-ils pas avoir accès aux médicaments cubains de nouvelle génération pour le traitement du cancer ou du diabète et aux technologies nécessaires à leur production qui ne sont disponibles qu'à Cuba? Pourquoi la société Bacardi, qui a financé le lobby en faveur de la loi Helms-Burton, élude-t-elle la concurrence et oblige-t-elle les Américains à acheter, plus cher, une mauvaise imitation du rhum cubain? Pourquoi un havane doit-il être considéré comme un produit hors de portée et exotique dans ce pays?

Le Président des États-Unis semblait prisonnier du passé lorsque, le 11 septembre dernier, il a prorogé pour une année supplémentaire l'application du blocus en motivant sa décision par « l'intérêt national des États-Unis » et en se fondant sur la loi sur le commerce avec l'ennemi de 1917, applicable uniquement en cas de guerre et en vigueur seulement à Cuba. Nul ne peut sérieusement soutenir que Cuba constitue une menace pour la sécurité nationale de l'unique superpuissance.

Notre force est celle du droit, de la vérité et de la raison. Il faut rayer Cuba des listes spécieuses des États censés parrainer le terrorisme – raison invoquée pour justifier certaines mesures de blocus – et remettre en liberté nos cinq héros antiterroristes injustement incarcérés dans ce pays.

Le 11 septembre 2001, Cuba a ouvert son espace aérien et ses aéroports pour que tout avion américain ait, le cas échéant, un endroit où atterrir, et a offert du plasma et proposé les services de son personnel de santé, ainsi que, par la suite, des antibiotiques et du matériel de lutte contre la maladie du charbon. Puis, quand l'ouragan Katrina a frappé la Nouvelle-Orléans, Cuba a eu la générosité de proposer les services de ses médecins.

Cuba est une nation hospitalière qui invite les citoyens américains à lui rendre visite, les intellectuels, les universitaires et les scientifiques des États-Unis à coopérer et à tenir des débats enrichissants, et les entreprises de ce pays à y faire du commerce et à y investir.

Il y a quelques jours, nous avons tous applaudi le Président Obama lorsqu'il a déclaré depuis cette tribune : « Le droit international n'est pas une promesse vide de sens [...]. Aucune nation ne peut essayer de dominer une autre nation. » (A/64/PV.3)

La communauté internationale ne saurait accepter que ceux qui gouvernent à Washington aient le sentiment d'avoir le pouvoir d'appliquer des mesures économiques coercitives et des lois extraterritoriales contre des États souverains. Le Président Obama a l'occasion historique de prendre la direction d'un changement de politique envers Cuba et de lever le blocus. Il dispose même des pouvoirs exécutifs qui lui permettraient, maintenant et de son propre chef, de modifier en profondeur l'application des mesures de blocus en accordant des licences générales, des dispenses ou des dérogations et des exceptions humanitaires, ou en prenant des mesures d'intérêt national, sans pour autant modifier les lois qui établissent ces interdictions.

Quiconque déplore et condamne à juste titre l'égoïsme et l'insensibilité de la droite conservatrice, comme l'a fait le Président Obama devant le Congrès, parce que « [...] un habitant de l'Illinois a perdu son assurance médicale au milieu de sa chimiothérapie [...] et en est mort [...] » et que « [...] au Texas, une femme s'est retrouvée sans assurance au moment où elle allait subir une double mastectomie », ne peut pas, sans faillir à une éthique élémentaire, empêcher les enfants cubains atteints d'un cancer ou d'une maladie cardiaque de recevoir des médicaments et du matériel médical.

Le blocus contre Cuba est aussi, pour reprendre les termes du Sénateur Edward Kennedy à propos de la réforme du système de santé, un « problème moral » qui met à l'épreuve le « caractère » des États-Unis d'Amérique.

Il est vrai que Cuba achète des quantités importantes de produits agricoles aux États-Unis. Mais les représentants des États-Unis mentent lorsqu'ils disent que leur pays est un partenaire commercial de Cuba, en taisant le fait que ces opérations se font en violation des règles du système commercial international. Les paiements sont effectués en liquide et à l'avance, sans accès au crédit privé, et les navires cubains n'ont pas le droit de transporter les marchandises. Cuba est soumise à toutes sortes de procédures onéreuses et discriminatoires et à des manœuvres constantes dont l'objectif est de confisquer les cargaisons. On ne saurait qualifier d'échanges commerciaux des opérations sans la moindre réciprocité qui permettrait à Cuba d'exporter ses produits aux États-Unis. Un pays qui impose un blocus à un autre pays ne peut être un partenaire commercial.

Les représentants du Gouvernement des États-Unis mentent de manière éhontée lorsqu'ils affirment que leur pays est le principal fournisseur d'aide humanitaire à Cuba. Les données qu'ils utilisent sont fausses. Ils exagèrent, en utilisant des chiffres fictifs et intentionnellement trompeurs, la valeur de prétendues licences pour des opérations qui ne se produisent pas, et combinent ces chiffres avec le montant des fonds envoyés grâce à leurs propres efforts à leur famille par les émigrés cubains qui résident ici. Les gouvernements américains successifs ont persécuté et harcelé les organisations non gouvernementales qui envoient une aide humanitaire à Cuba de sorte que la moitié d'entre elles ont cessé de le faire.

Il y a moins d'un an, lorsque Cuba a été dévastée par trois ouragans qui ont provoqué des dégâts équivalant à 20 % de notre produit intérieur brut, le gouvernement Bush a répondu à notre demande tendant à ce que les sociétés américaines nous vendent, à titre exceptionnel, des matériaux de construction et des bâches pour recouvrir les toits détruits, et nous accordent des crédits privés.

Au cours de diverses réunions, les représentants des États-Unis ont fait état des mesures prises par leur gouvernement pour mettre fin aux restrictions les plus brutales appliquées par George W. Bush aux voyages des émigrés cubains et à l'envoi d'une aide aux

membres de leur famille, ainsi que de la reprise de pourparlers bilatéraux sur les questions de migration et de services postaux directs.

Ces mesures sont positives mais extrêmement limitées et insuffisantes. En réalité, l'on n'est même pas revenu à la situation qui était en place au début de 2004, à l'époque où les États-Unis autorisaient un certain niveau d'échanges universitaires, culturels, scientifiques et sportifs avec des homologues cubains. Mais aujourd'hui, ces échanges restent interdits.

Les quelques vagues propositions avancées dans le domaine des télécommunications resteront tout simplement inapplicables tant qu'on n'éliminera pas d'autres restrictions en vigueur et tant qu'on ne mettra pas fin à la pratique qui consiste à voler les fonds cubains provenant de ce type d'opérations, des fonds gelés dans des banques américaines en application de la décision de juges vénaux qui violent leurs propres lois.

Depuis que les résidents américains d'origine cubaine ont de nouveau le droit de se rendre dans l'île, l'interdiction faite aux citoyens américains de se rendre à Cuba apparaît encore plus absurde. Cuba est le seul endroit au monde interdit aux citoyens américains qui paient leurs impôts et n'ont pas le droit de se rendre à Cuba alors que, en principe, la Constitution de leur pays leur garantit ce droit. Les citoyens américains n'ont pas le droit de recevoir des informations directes sur Cuba.

Les représentants des États-Unis ont également mentionné, lors de diverses réunions, que leurs relations avec notre pays entraient dans une phase nouvelle. La réponse de Cuba a été tout à fait conforme à sa volonté historique d'avoir des pourparlers directs avec les États-Unis. Le Président Raúl Castro Ruz, comme avant lui le commandant en chef Fidel Castro Ruz, a réaffirmé sa volonté d'établir un dialogue sur toutes les questions et de négocier sur tous les problèmes bilatéraux, sur la base du respect et de l'égalité souveraine et sans que cela ne porte atteinte à notre indépendance et à notre autodétermination. Nous avons dit clairement que nous ne discuterons ni de nos affaires internes ni de notre ordre constitutionnel. Nous attendons la réponse du Gouvernement des États-Unis sur le programme proposé par Cuba en juillet dernier pour engager un dialogue bilatéral, proposition que j'ai rendue publique le 28 septembre dans cette même salle.

Le blocus économique n'a pas réussi et ne réussira pas à briser la détermination patriotique du peuple cubain. Il génère toutefois des pénuries, limite notre potentiel de développement et nuit sérieusement à notre économie. Il constitue sans aucun doute le principal obstacle au développement économique du pays. Son coût est très difficile à calculer. Les dommages économiques, calculés rigoureusement et au plus bas, s'élèvent à eux seuls à des centaines de milliards de dollars des États-Unis, au prix courant et décroissant de cette devise.

Les représentants des États-Unis ont dit que nos pénuries sont dues à l'échec de notre système. Ils mentent, peut-être plus par ignorance que par mauvaise foi. Grâce à notre système, nous avons résisté pendant 50 ans et nous nous sommes développés malgré le blocus. S'ils sont convaincus que notre système ne marche pas, pourquoi donc ont-ils besoin du blocus?

En situation de véritable guerre économique et de virulente manipulation médiatique, soumise aux effets du changement climatique et de la crise économique mondiale, Cuba érige une œuvre sociale et culturelle d'une solidarité et d'un humanisme profonds. Notre peuple a l'intention de continuer à aller de l'avant, souverainement, afin de résoudre ses problèmes et de perfectionner son modèle politique, économique et social dans le cadre du socialisme. Nous, les Cubains, avons le droit absolu de le faire sans blocus ni pressions étrangères, sans les millions que le Gouvernement des États-Unis verse à des fins subversives, sans ingérence étrangère dans les décisions qui n'appartiennent qu'à nous.

Tel est l'objectif du projet de résolution que nous proposons à l'Assemblée d'adopter et que j'ai l'honneur de présenter. Le soutenir est un acte contre l'agression et l'usage de la force. C'est un acte pour la paix, le droit et l'espoir. C'est un acte de justice envers l'héroïque peuple cubain qui aujourd'hui rend hommage à Camilo Cienfuegos, le jeune et allègre commandant de la Sierra Maestra, qui nous a appris que la fidélité à nos conquêtes sacrées et à nos convictions profondes est la seule voie qui mène à la victoire.

Le Président (*parle en arabe*): Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/64/L.4.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Toutefois, compte tenu du nombre élevé d'orateurs inscrits sur la liste, je demande aux délégations de bien vouloir limiter leur explication de vote à quelques minutes au maximum afin que nous puissions achever nos travaux sur ce point avec diligence.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Et nous voilà repartis. Il semble que les vieilles habitudes aient la vie dure. Les paroles hostiles que nous venons d'entendre de la part du Ministre cubain des affaires étrangères semblent tout droit sorties de l'ère de la guerre froide et ne contribuent nullement à des progrès constructifs. Nous n'allons pas répondre sur le même ton à cette rhétorique regrettamment familière que nous entendons depuis plusieurs années. Au contraire, je suis là pour témoigner du fait que nous sommes en train d'écrire un nouveau chapitre dans cette vieille histoire.

Ces derniers mois, depuis le début de l'Administration Obama, les États-Unis ont pris plusieurs mesures pour tendre la main au peuple cubain et l'aider dans son désir de décider librement de l'avenir de son pays. Nous avons favorisé les visites familiales et la libre circulation des informations dans les deux sens. Les États-Unis ont levé les restrictions imposées aux visites familiales et aux envois de fonds et ont augmenté la quantité d'articles humanitaires dont le peuple américain peut faire don aux habitants de Cuba individuellement. Les États-Unis ont donné aux compagnies de télécommunications américaines davantage de possibilités de passer des accords de prestation de services à Cuba et ils ont fait en sorte que les producteurs agricoles des États-Unis puissent plus facilement conclure des contrats avec des acheteurs cubains. Il s'agit là d'avancées importantes et nous espérons qu'elles seront le point de départ d'autres changements dans nos relations.

On notera, ce qui est tout aussi important, que les États-Unis ont prouvé qu'ils étaient disposés à dialoguer avec le Gouvernement cubain sur les questions qui touchent à la sécurité et au bien-être de leurs deux peuples. En particulier, nous avons repris les discussions bilatérales sur les migrations, nous

avons entrepris des pourparlers pour rétablir un service postal direct entre les États-Unis et Cuba, et nous sommes prêts à fournir une aide si Cuba venait à nouveau à être frappée par des ouragans, comme ce fut le cas en 2008.

Nous estimons que toute résolution s'exprimant sur les rapports entre Cuba et les États-Unis d'Amérique devrait refléter ces évolutions constructives. Malheureusement, ce n'est pas le cas du projet de résolution que nous sommes en train d'examiner et nous regrettons que le Gouvernement cubain n'ait pas encore suivi l'exemple donné par mon gouvernement en prenant lui aussi des mesures importantes.

Nous devons souligner en même temps que les États-Unis d'Amérique, comme tous les États Membres, ont le droit souverain de mener leurs relations économiques avec les autres pays comme bon leur semble. Les relations économiques entre les États-Unis et Cuba sont une question bilatérale et s'inscrivent dans le cadre plus général d'autres relations. Les mesures prises par les États-Unis pour améliorer les communications et les échanges avec le peuple cubain participent d'un engagement ferme et continu pour encourager le Gouvernement cubain à respecter les normes fondamentales consacrées dans la Charte démocratique interaméricaine et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En évoquant nos divergences sur ce sujet, nous devons nous rappeler un point commun essentiel. Les États-Unis, comme la plupart des États Membres, sont fermement résolus à appuyer le désir du peuple cubain de décider librement de l'avenir de son pays. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales fait partie des valeurs fondamentales de cette Organisation. Ce débat sans issue enlaid dans une rhétorique dépassée ne doit pas nous faire perdre cet élément de vue. Ce genre de débat n'aide en rien le peuple cubain.

Je dois répondre à deux contre-vérités importantes dans la position cubaine. Premièrement, ma délégation déplore que la délégation cubaine continue à tort et de manière erronée à qualifier les restrictions commerciales imposées à Cuba par les États-Unis d'acte de génocide. Un usage aussi abusif et éhonté du terme de génocide déprécie les souffrances véritables endurées par les victimes de génocide ailleurs dans le monde.

Deuxièmement, il est inexact d'affirmer que les sanctions imposées par les États-Unis sont la cause du dénuement dans lequel se trouve le peuple cubain. Les États-Unis n'imposent aucune restriction à l'aide humanitaire livrée à Cuba. Au contraire, les États-Unis sont l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire au peuple cubain et le premier pourvoyeur de denrées alimentaires à Cuba. En 2008, les États-Unis ont exporté des produits agricoles, du matériel médical, des médicaments, du bois et des articles humanitaires vers Cuba. Les produits agricoles, pour ne considérer qu'eux, que les États-Unis ont vendu à Cuba ont représenté 700,1 millions de dollars. Une fois encore en 2008, les États-Unis ont été le cinquième partenaire commercial de Cuba.

Parallèlement à notre main tendue au peuple cubain, nous avons demandé au Gouvernement cubain de prendre les mesures nécessaires pour répondre au désir de ses citoyens de jouir de leurs libertés politiques, sociales et économiques. Le Gouvernement cubain pourrait prendre de multiples initiatives pour prouver qu'il est disposé à s'engager dans un dialogue constructif avec son propre peuple et avec les États-Unis. Des mesures positives pourraient consister notamment à libérer des centaines de prisonniers de conscience dans les prisons cubaines, à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à réduire les frais excessifs de transferts d'argent vers le pays, à respecter davantage la liberté d'expression, à mettre fin aux arrestations d'opposants politiques au motif vague et arbitraire qu'ils sont un « danger pour la société » et à autoriser les visites de rapporteurs des Nations Unies sur les droits de l'homme et la torture. Nous espérons que les autres délégations qui examinent ce projet de résolution ne perdent pas de vue le fait indéniable que les restrictions absolues des libertés sociales, politiques et économiques universellement reconnues sont la cause principale des privations et l'obstacle fondamental au développement de Cuba.

Parce qu'il ne reflète pas les réalités actuelles, ma délégation votera contre ce projet de résolution. Les États-Unis s'attèleront dans le même temps à développer les possibilités d'autonomisation du peuple cubain par un meilleur accès à l'information et aux ressources. Nous poursuivrons le dialogue avec le Gouvernement cubain sur des questions d'intérêt commun et de sécurité nationale. Nous attendons une réponse constructive de Cuba à nos initiatives. En attendant, il est grand temps que cet organe dépasse

cette rhétorique appartenant au passé, reconnaisse la réalité de la situation à Cuba et encourage l'avènement d'un véritable changement.

M. Balé (Congo) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce débat sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Ma délégation qui a constamment voté en faveur de cette résolution souhaite faire les observations ci-après sur cette question, au sujet de laquelle nous aurions pu faire l'économie d'un vote. Premièrement, l'embargo imposé à Cuba qui occasionne des souffrances aux populations cubaines ainsi que des dommages économiques considérables à ce pays ne constitue pas, de l'avis de ma délégation, un procédé acceptable de règlement des différends politiques entre États. Deuxièmement, cet embargo qui est une mesure unilatérale s'exerce non seulement en violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions adoptées, année après année, par notre assemblée mais aussi au mépris de la liberté du commerce et de la navigation internationale.

Le Congo qui souhaite vivement la levée de cette mesure n'entend pas s'y associer de quelque manière que ce soit. C'est ainsi qu'il s'est abstenu de promulguer ou de mettre en exécution une loi quelconque du genre auquel il est fait référence dans ce projet de résolution. La délégation congolaise va également émettre un vote en faveur du projet qui nous est soumis.

Je ne saurais terminer mon propos sans prendre note des signes encourageants observés récemment, et qui nous donnent les raisons d'espérer qu'un règlement de cette question est possible au travers d'un dialogue constructif. Le Congo encourage toute évolution dans ce sens et fonde l'espoir de voir les principaux protagonistes de cette crise puiser dans les vertus du dialogue ou trouver les voies et moyens nécessaires pour mettre fin à cette mesure anachronique et injuste, manifestement dommageable pour la paix et la sécurité dans la région.

M. Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua tient à expliciter certains points qui méritent d'être pris en compte lors de ce vote, et à expliquer plus particulièrement pourquoi il votera pour le projet de résolution A/64/L.4.

Qui est Cuba? Cuba est un pays frère, source d'inspiration de nos combats, fille du continent américain et du continent africain, exemple de solidarité et de générosité. Cuba, tes frères et sœurs du continent se tiennent tous à tes côtés. Tous les peuples et les gouvernements te reconnaissent et t'admirent – tous excepté un seul, et ce gouvernement qui ne te reconnaît pas agit contre la volonté de son propre peuple. Ce gouvernement non seulement ne te reconnaît pas mais t'agresse, et il le fait contre la volonté de la communauté internationale.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis plus de 50 ans est la plus haute expression d'une politique cruelle et inhumaine, illégale et illégitime, qui est délibérément conçue pour causer la faim, la maladie et le désespoir au sein de la population cubaine. Ce blocus doit cesser à présent. C'est une violation flagrante des droits de l'homme.

Le Gouvernement des États-Unis ne peut continuer à faire fi des résolutions de l'Assemblée générale; il doit immédiatement s'y conformer et se soumettre à la volonté de la communauté internationale, qui depuis 1992 s'exprime à travers la condamnation croissante de cette situation par les États Membres de cette organisation, une condamnation et un rejet manifestés l'année dernière par 185 pays, chiffre qui ira sans doute en augmentant.

Les États-Unis sombrent chaque jour un peu plus dans l'isolement à cause de leur politique, et finiront à la longue par se retrouver totalement isolés, car les appels en faveur de la levée du blocus contre Cuba et du rejet de la politique d'agression contre un pays petit mais digne sont plus forts et fermes que jamais. Le Nicaragua condamne à nouveau avec vigueur toutes les mesures de contrainte unilatérales aux effets extraterritoriaux prises en violation du droit international et de la liberté du commerce, parce que de telles mesures font peser une grave menace sur le multilatéralisme. Nous rejetons également le recours aux mesures coercitives unilatérales, telles que les sanctions illégales contre des pays en développement, visant à empêcher ces pays d'exercer leur droit de déterminer leur propre système politique, économique et social.

L'époque de la guerre froide est révolue et le dialogue et la négociation doivent l'emporter sur les blocus, l'agression et l'hostilité. Il est temps que les États-Unis renoncent à leur politique impérialiste et

règlent leurs différends avec Cuba et d'autres États de manière civilisée, par le dialogue et la négociation. Dans le cas particulier de Cuba, ce dialogue devrait avoir lieu sans conditions préalables et dans des conditions d'égalité totale, comme l'a demandé notre pays frère.

Pourquoi les États-Unis poursuivent-ils cette politique criminelle alors qu'ils savent très bien que le peuple et le Gouvernement cubains ne baisseront jamais les bras? Cuba fait preuve d'une dignité et d'une résistance immenses face à un puissant empire et constitue un exemple pour tous les peuples. Malgré le blocus, Cuba fait profiter tout le monde de ses avancées dans les domaines politique, économique et social. Cuba, c'est la vie; Cuba donne de la vie à nos peuples. Tandis que d'autres nous prescrivent la déstabilisation, l'hostilité, l'agression et la mort, parce qu'ils ne savent répondre aux défis que par la force militaire et l'implantation d'un plus grand nombre de bases dans notre région, Cuba nous fait partager son expérience dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du logement, des connaissances scientifiques et technologiques, du sport et de l'amitié et ses valeurs. En un mot, toutes les composantes de la solidarité et de la complémentarité nécessaires pour contribuer au développement de nos peuples et à l'édification d'un monde meilleur.

Le peuple et le Gouvernement cubains n'offrent pas ce qu'ils ont en trop; ils partagent ce qu'ils ont. C'est pour cela que les États-Unis maintiennent leur politique d'agression contre Cuba depuis 50 ans. Nous exhortons les États-Unis à suivre plutôt l'exemple de Cuba et à concentrer leurs énergies et leurs ressources sur la coopération, une coopération fondée sur la solidarité et l'impartialité en vue du développement de notre région et des peuples du monde.

Le Nicaragua offre un exemple concret des bienfaits des initiatives et de la solidarité de ce peuple et ce Gouvernement généreux. Comme le dit notre Président, le Commandant Daniel Ortega Saavedra, dans cette nouvelle histoire caractérisée par de nouveaux modes de pensée et de meilleures conditions de vie, vous, frères et sœurs cubains, êtes une source permanente d'inspiration pour les nouvelles victoires des peuples.

Nous voudrions saisir cette occasion pour redire notre profonde reconnaissance aux milliers de docteurs, d'enseignants, d'ouvriers du bâtiment, de techniciens et de spécialistes cubains qui ont contribué

par leurs efforts et leur savoir-faire au développement de notre pays. Le Nicaragua, toujours solidaire, réitère son appui inconditionnel au peuple et au Gouvernement cubains héroïques, dans leur lutte titanique contre les agressions constantes de l'empire et en faveur de la levée du blocus, de la restitution de Guantanamo, territoire légitime de Cuba, et de la libération des cinq héros cubains. Nous réaffirmons également notre soutien aux réalisations, à la souveraineté, à l'autodétermination et à la patrie socialiste de Cuba. Nous continuerons de défendre le droit de la Révolution cubaine d'exister et de nous éclairer de sa lumière et de sa sagesse.

Compte tenu de la justesse de la cause cubaine, nous voterons pour le projet de résolution. Nous espérons réellement que les États-Unis changeront de politique envers Cuba – c'est-à-dire qu'ils mettront fin au blocus.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre des explications de vote avant le vote. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.4. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie,

Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Palaos

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de)

Par 187 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution A/64/L.4 est adopté (résolution 64/6).

Le Président (*parle en arabe*) : Nous allons maintenant entendre les orateurs dans le cadre des explications de vote après le vote. J'espère que les orateurs seront très brefs afin que nous puissions achever l'examen de ce point dans les temps.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter cette explication de vote au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne estime que la politique commerciale des États-Unis vis-à-vis de Cuba est une question fondamentalement bilatérale. Cependant, une législation américaine telle que la loi pour la démocratie cubaine de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, ont étendu les effets de l'embargo des États-Unis à des pays tiers. Par principe, l'Union européenne a toujours été fermement opposée à des mesures extraterritoriales de ce genre.

Nous saluons la décision récente des États-Unis de lever les restrictions portant sur les transferts de fonds et les voyages de familles à Cuba, mais nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement portent atteinte à nos relations économiques et commerciales avec Cuba. Pour résoudre ce problème, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et une action conjointe visant à protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant en Europe des conséquences de ces lois. En outre, au Sommet Union Européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres en mai 1998, on est parvenu à un accord qui avait également pour objectif d'atténuer les problèmes causés par la législation à caractère extraterritorial. Il prévoyait des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement des États-Unis à éviter à l'avenir d'invoquer cette législation à caractère extraterritorial, et un accord relatif aux disciplines visant à renforcer la protection des investissements. L'Union européenne lance de nouveau un appel aux États-Unis pour qu'ils appliquent cet accord.

La politique de l'Union européenne envers Cuba est claire et a été exposée dans une position commune en 1996. L'objectif de l'Union européenne dans ses relations avec Cuba est d'encourager un processus de transition pacifique, sous la direction du peuple cubain, à une démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'une reprise économique durable et une amélioration du niveau de vie du peuple cubain.

En réaffirmant la validité de cette position commune, l'Union européenne a, en juin 2008, levé les mesures politiques imposées à Cuba en 2003. Le dialogue avec les autorités de La Havane a repris sans préconditions et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination.

Des sessions ministérielles ont eu lieu à Paris avec le Gouvernement cubain en octobre 2008 et à Bruxelles en mai 2009. Ce dialogue a permis d'examiner des questions d'intérêt commun, y compris les droits de l'homme, dans un domaine où l'Union européenne attend des actions concrètes de la part de La Havane. En outre l'Union européenne a l'intention de poursuivre son dialogue sur Cuba avec l'opposition démocratique et la société civile.

Même si elle a signé le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Cuba ne les a pas encore ratifiés. La Havane a décidé d'inviter le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et a mentionné la possibilité de visites d'autres rapporteurs.

Le Gouvernement cubain continue de dénier à ses citoyens les droits civils, politiques, économiques et les libertés reconnus sur le plan international. L'Union européenne reste gravement préoccupée par les violations continues des droits de l'homme à Cuba, malgré une réduction du nombre de prisonniers politiques. L'Union européenne exhorte de nouveau le Gouvernement cubain à relâcher sans condition tous les prisonniers politiques et, en particulier, exprime la plus vive inquiétude quant à la détérioration de la santé de plusieurs d'entre eux, ainsi que des membres du groupe de 75 personnes arrêtées en mars 2003. L'Union européenne lance de nouveau un appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

Ces restrictions des droits et des libertés sapent les réalisations de Cuba dans en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la politique économique intérieure cubaine entrave sérieusement le propre développement économique du pays. Le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis est responsable de ces problèmes qui ont des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain.

L'Union européenne pense donc clairement que la levée du blocus des États-Unis permettrait d'ouvrir l'économie cubaine, pour le bien du peuple cubain. Nous réitérons notre refus de toute mesure unilatérale dirigée contre Cuba, qui serait contraire aux règles du commerce international communément acceptées. En ce qui concerne Cuba, l'Union européenne exhorte les

autorités cubaines à apporter de véritables améliorations dans tous les domaines mentionnés.

Pour toutes ces raisons, et en dépit de sérieuses critiques concernant la situation des droits de l'homme à Cuba, l'Union européenne a voté à l'unanimité en faveur de la résolution 64/6.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés, à savoir : l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou, la République bolivarienne du Venezuela et mon pays, l'Uruguay.

Comme les années précédentes, les États membres du MERCOSUR et les États associés ont voté pour le projet de résolution proposé par la délégation cubaine, étant donné que le blocus imposé à Cuba est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international, en particulier les normes qui régissent le commerce international et celles qui lient les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

La position du MERCOSUR et des États associés s'inscrit dans le contexte plus vaste de la défense du multilatéralisme, de la non-ingérence et du règlement pacifique des différends, principes fondamentaux de la diplomatie de notre continent.

Ce blocus a déjà été condamné auparavant, ici à l'ONU ainsi que dans d'autres instances et organismes internationaux, comme l'Organisation des États américains, le Système économique latino-américain et caribéen, les Sommets ibéro-américain et du Groupe de Rio.

Les États membres du MERCOSUR et les États associés rejettent par principe les mesures unilatérales et extraterritoriales et, nous condamnons donc l'application de mesures coercitives unilatérales contraires à la liberté du commerce, qui causent un mal irréparable au bien-être des populations et qui entravent les processus d'intégration régionale.

En votant pour la résolution 64/6, le MERCOSUR et les États associés ont réitéré leur attachement au multilatéralisme comme instrument légitime de règlement des différends entre États et comme outil efficace de promotion de la coopération internationale, des droits de l'homme, de la sécurité et de l'entente entre les peuples.

M^{me} Phommachanch (République démocratique populaire lao) : Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République démocratique populaire lao tient à exprimer, une fois de plus, son opposition au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale depuis un demi-siècle par les États-Unis d'Amérique contre Cuba. Elle estime que la poursuite de l'imposition de ce blocus économique, commercial et financier est une violation des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, et constitue une atteinte à la souveraineté du peuple cubain et à son droit au développement. L'extraterritorialité de la législation d'un État visant à imposer des sanctions unilatérales à un autre État va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

En raison des effets néfastes qu'il a sur les moyens de subsistance de la population cubaine et de son caractère extraterritorial, cet embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique a été, depuis 1992, condamné systématiquement par la communauté internationale dans le cadre de 17 résolutions identiques, adoptées chaque année par l'Assemblée générale à une majorité écrasante. Pourtant, malgré les demandes de l'Assemblée générale et de nombreux autres organes et instances intergouvernementaux, le blocus reste en place. Sa prolongation ne fera que susciter davantage de tensions dans le contexte des relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba, et entraîner de nouvelles souffrances et difficultés pour le peuple cubain, en particulier pour les citoyens les plus vulnérables, tels les femmes et les enfants.

Je voudrais terminer en réitérant notre appui et notre solidarité infaillibles au peuple cubain. Nous nous associons aux autres États Membres pour demander instamment aux États-Unis d'Amérique de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. C'est dans cet esprit que la République démocratique populaire lao a voté pour le projet de résolution 64/6.

M. Loaysa Barea (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, au nom de la Bolivie, m'associer à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et l'Uruguay au nom

du MERCOSUR. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue au Ministre Eduardo Rodríguez Parilla.

La résolution 64/6 que l'Assemblée générale vient d'adopter – la dix-huitième des résolutions adoptées sur cette question – illustre sans équivoque le rejet explicite par la communauté internationale du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, et surtout, réaffirme pleinement les buts et principes de la Charte, comme l'égalité souveraine, la non-intervention et, en particulier, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Une fois de plus, il est clair qu'il faut mettre fin à ce blocus économique, commercial et financier, résultat d'une attitude unilatérale persistante qui n'a plus sa place au XXI^e siècle. Il est dépourvu de toute légitimité, et continue d'avoir des conséquences néfastes pour la population cubaine qui, avec une grande dignité, reste fermement opposée à une mesure obsolète qui, année après année, prouve son échec fracassant.

Le rapport du Secrétaire général (A/64/97) fournit des preuves factuelles et irréfutables de cette réalité. Il donne des exemples des effets économiques et sociaux de ce blocus agressif, dont l'extraterritorialité – qui est ouvertement contraire aux normes internationales – se fonde sur des lois comme la loi Helms-Burton, qui impose des sanctions aux entreprises qui entretiennent des relations avec Cuba. Ce concept, absolument nul et non avenu, implique en outre une violation flagrante des droits de l'homme et une atteinte aux principes fondamentaux qui régissent les relations entre États souverains, puisqu'il vise à régir leur vie politique.

C'est pourquoi il est impossible de défendre l'idée qu'un État puisse avoir le droit extraterritorial d'adopter et d'appliquer une norme juridique pour régir un autre État sans le consentement de celui-ci. Les 18 résolutions rejetant le blocus adoptées par l'Assemblée générale dissipent tout doute qui aurait pu subsister à ce sujet. Aujourd'hui encore cela a été de nouveau clairement confirmé par la communauté internationale.

L'État plurinational de Bolivie estime qu'il est temps d'inverser la situation et qu'au XXI^e siècle, ces comportements contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et incompatibles avec cette dernière doivent changer. C'est dans cet esprit que doivent primer la raison et le dialogue, sur la base du plein respect du modèle économique et politique qui servira

le mieux les intérêts des peuples, selon leur identité, leurs particularités et leurs caractéristiques. Ils ne devraient pas être soumis à des pressions extérieures ni se voir imposer des politiques irrégulières, comme c'est actuellement le cas pour le Gouvernement et le peuple cubains.

Pourquoi persister à appliquer des politiques qui sont dans l'erreur? Au niveau régional, les arguments sont indiscutables. Le début d'une ère nouvelle d'engagement, d'intérêt et de respect mutuel invoquée par le Président Barack Obama est dans la droite ligne du prix Nobel de la Paix qui lui a été décerné. En effet, au nom de la paix, pourquoi ne pas, sans conditions, lever le blocus et résoudre ainsi définitivement une crise humanitaire de grande ampleur qui est contraire au droit international? Pourquoi aller à contre-courant d'une tendance qui a été reconnue dans de nombreuses instances régionales, sous-régionales et mondiales, et qui consiste à rechercher la coopération dans l'intérêt mutuel des peuples, ce qui implique l'établissement de liens de coordination et non de subordination? Pour l'État plurinational de Bolivie, ce signe de changement a été confirmé aujourd'hui. Cuba va de l'avant. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 64/6.

Le Président (*parle en arabe*) : Je rappelle aux orateurs que nous sommes tenus par le temps et je leur demande d'être brefs dans leurs déclarations.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux déclarations prononcées par le Représentant permanent du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis près de 50 ans persiste et a des effets néfastes sur le peuple cubain. Cette situation est aujourd'hui exacerbée par les crises financière, énergétique et alimentaire mondiales. Bien que l'Assemblée générale ait demandé qu'il soit mis fin à ce blocus et à la domination extraterritoriale, les mesures unilatérales imposées depuis 17 ans sont toujours en vigueur.

Le Ghana, qui est attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, s'est toujours abstenu de promulguer et d'appliquer les lois dont les effets extraterritoriaux touchent à la souveraineté des États, aux intérêts légitimes des entités et des personnes soumises à leur juridiction, et à

la liberté des échanges commerciaux et de la navigation.

Nous saluons la décision de l'Administration actuelle des États-Unis d'assouplir les restrictions aux déplacements à Cuba et aux transferts de fonds par les Cubano-américains. Nous sommes d'avis que de telles mesures, conjuguées à un engagement constructif et à des négociations pacifiques, permettront à terme de promouvoir la coopération et les relations de bon voisinage entre les États-Unis et Cuba. Nous félicitons le peuple cubain de sa résistance, de son sens de l'unité et de sa volonté alors qu'il se trouve dans des conditions économiques et sociales difficiles.

M^{me} Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation salue la présence du Ministre cubain des affaires étrangères. Nous prenons la parole pour expliquer notre vote sur la résolution 64/6 qui vient d'être adoptée afin de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La raison est simple. Nous vivons tous dans un système interconnecté et interdépendant. Nous avons besoins les uns des autres – les grand pays et les petits, les riches et les pauvres – pour régler nos problèmes mondiaux. Dans ces conditions, ma délégation est attristée de voir que des vestiges de la guerre froide subsistent encore aujourd'hui. Le blocus qui dure depuis des décennies est l'une des plus longues campagnes puisqu'elle déborde sur un nouveau siècle et une nouvelle génération.

À ce jour, plus de 100 étudiants des îles du Pacifique étudient la médecine à Cuba. Malgré les difficultés liées au blocus économique, commercial et financier, le peuple cubain abrite, nourrit et habille nos jeunes. Les Îles Salomon lui en demeurent reconnaissantes et le félicitent de sa résistance. Nous savons également que sans le blocus, Cuba pourrait faire plus pour les pays en développement.

La référence à ces jeunes sert à souligner que la Charte des Nations Unies est axée sur les peuples et à nous rappeler que ses premiers mots sont « Nous, peuples ». Nous devons, en tant qu'États Membres de l'ONU, continuer de donner sa chance à l'humanité et œuvrer ensemble à jeter des passerelles par-dessus le blocus. Nous devons faire cela au nom de la paix, de la sécurité et du droit du peuple cubain au développement.

Les Îles Salomon appellent à la levée inconditionnelle du blocus imposé au peuple cubain et à l'instauration d'un dialogue et d'une coopération véritables. Nous lançons cet appel conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et nous pensons que cela peut être l'occasion pour Cuba et les États-Unis de prendre un nouveau départ.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par dire que la Syrie appuie les déclarations prononcées par le Représentant permanent du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le droit des États à la souveraineté sur leur territoire et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures est énoncé dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ces principes et leur caractère inviolable font partie de l'ONU depuis qu'elle a été fondée en 1945.

En tant que pays hôte, les États-Unis ont participé à la rédaction de la Charte des Nations Unies après la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle de nombreux États ont connu l'expérience amère de l'ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures et ont vu leur souveraineté menacée avant et pendant les hostilités. Les États-Unis, plus que n'importe quel autre État, sont donc censés respecter la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis et les nouvelles mesures adoptées pour le renforcer sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du droit international humanitaire, et aux règles et principes qui régissent les relations entre États, en particulier l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le blocus est donc illégal et contraire aux normes internationales qui régissent les relations intergouvernementales. Il représente un défi sans précédent pour le droit international, ainsi que pour la crédibilité de la légalité de la politique des États-Unis. Ce blocus qui dure depuis 49 ans, est sans précédent dans les relations bilatérales et sans aucun rapport avec le droit international. Il impose à Cuba de nombreuses difficultés économiques, sociales et politiques et accentue les souffrances du peuple cubain. Il a

également créé un antagonisme entre les États-Unis et la communauté internationale.

Ma délégation se félicite que Cuba se soit officiellement engagé à participer à un dialogue constructif avec les États-Unis afin de résoudre tous les problèmes entre les deux parties sur la base de l'égalité souveraine des États, du respect mutuel, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que du respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes de bon voisinage.

Nous estimons que les relations entre les pays, en particulier entre les États-Unis et Cuba, devraient être normalisées afin de tenir compte des intérêts des peuples des deux pays. Nous affirmons que les peuples ont le droit de choisir librement leurs propres systèmes économiques, politiques, sociaux et culturels.

Les 187 votes pour la résolution 64/6 lors de cette séance montrent bien que la majorité écrasante des pays estiment que le moment est venu de lever le blocus illégal imposé à Cuba et qu'il faut respecter les systèmes politiques, économiques et sociaux nationaux librement choisis par les États sur la base de leurs propres intérêts.

Le recours à des mesures économiques coercitives injustifiées contre d'autres pays en raison de leur orientation politique est une pratique que la communauté internationale ne saurait accepter. Celle-ci a rejeté à plusieurs reprises les mesures unilatérales contre Cuba, ainsi que les efforts visant à élargir les sanctions par le biais de la loi dite Helms-Burton.

En vertu de son mandat, l'Assemblée générale doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux politiques et aux sanctions liées au blocus et imposées par les États-Unis à leurs voisins et à des pays plus éloignés. Nous espérons que les blocus imposés à Cuba et à plusieurs autres pays, dont le mien, la Syrie, seront levés. Nous espérons que la voix de la communauté internationale et des organisations et des institutions internationales sera écoutée et respectée par les États-Unis et ses organes législatifs.

C'est pour cette raison que la Syrie a voté pour la résolution 64/6. Le vote aberrant d'Israël contre cette résolution qui a été adoptée à une majorité écrasante est fort révélateur. C'est la reconnaissance du fait qu'Israël fait fi du droit international et de la voix de la communauté internationale et qu'il représente une minorité isolée. Sa position aggrave la situation et rend encore plus difficile le retour des États-Unis à la

logique du dialogue afin de régler les différends entre les pays et d'appliquer le droit international tout en respectant la diversité des opinions.

Le Président (*parle en arabe*) : Je conjure les délégations d'être brèves.

M. Sinoussi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Le peuple cubain continue de souffrir à cause d'un blocus injuste qui dure depuis plus de quatre décennies et qui a eu des conséquences graves à tous les niveaux de la société, notamment sur les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées. Le blocus a considérablement limité les possibilités d'importer des produits alimentaires et des biens pour répondre aux besoins médicaux et agricoles du pays et cela a certainement entravé ses efforts de développement.

La Jamahiriya arabe libyenne est très préoccupée par le fait que certains États continuent d'imposer des mesures économiques coercitives unilatérales extraterritoriales, considérant que ces mesures constituent une violation flagrante des principes du droit international. Nous réaffirmons que nous rejetons de telles mesures et insistons sur le fait que les blocus ne sont pas une façon de régler les différends entre des pays, et qu'au contraire, ils les compliquent davantage.

En tant que nations civilisées, nous rejetons la violence sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, notamment l'imposition de sanctions et de blocus. Nous devons choisir la voie de la sagesse, de la raison et du dialogue constructif pour régler nos différends ce qui n'est pas difficile si nous avons la volonté politique nécessaire.

Nous pensons que la décision du Gouvernement des États-Unis d'assouplir ses mesures unilatérales est une source d'optimisme. Nous espérons qu'il adoptera de nouvelles mesures qui prendront en compte les besoins humanitaires du peuple cubain et le droit international et qu'il lèvera finalement le blocus une fois pour toutes.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège estime que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis est une question bilatérale. Nous appuyons les sanctions adoptées par la communauté internationale par le biais de l'ONU, mais nous ne pouvons pas appuyer l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un autre pays. Nous ne saurions donc accepter que les mesures unilatérales

imposées par les États-Unis décident des relations de la Norvège avec Cuba.

La Norvège se félicite de la récente décision du Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions imposées aux virements de fonds et aux voyages des familles à Cuba et encourage aussi bien les États-Unis que Cuba à déployer de plus amples efforts pour améliorer leurs relations bilatérales.

Bien que la Norvège soit encouragée par certains faits nouveaux positifs dans le domaine des droits de l'homme à Cuba, nous sommes néanmoins préoccupés par leur protection et leur promotion. Nous appelons de nouveau le Gouvernement cubain à libérer tous les prisonniers politiques sans conditions. Nous l'appelons aussi de nouveau à permettre la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

La Norvège ne pense pas que l'isolement soit une réponse appropriée à l'évolution de la situation à Cuba. On obtiendrait de meilleurs résultats en établissant un dialogue constructif avec le Gouvernement cubain. À l'avenir, la Norvège a l'intention de participer à un tel dialogue. C'est pour ces raisons que la Norvège a voté pour la résolution d'aujourd'hui, comme elle l'a fait les années précédentes.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda s'associe aux déclarations faites par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Ouganda a voté pour la résolution d'aujourd'hui, comme il l'a fait constamment par le passé, car il est opposé au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Ce blocus est injustifié et il a depuis trop longtemps des conséquences négatives pour le peuple cubain. Par ailleurs, nous n'appuyons pas l'application extraterritoriale de mesures unilatérales, car nous pensons que cela est incompatible avec les principes de la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit humanitaire.

M. Zinsou (Bénin) : Le Bénin a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée parce qu'il est pour le maintien des relations amicales entre les États.

Par leur caractère extraterritorial, les mesures imposées à Cuba il y a 50 ans, dans le contexte de la guerre froide, continuent d'entraver ce pays dans l'exercice de ses droits en tant qu'État souverain sur la scène internationale. C'est bien le lieu de le rappeler :

les relations entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont régies par la Charte. Le peuple cubain ne demande qu'à coopérer dans le respect de ses droits en tant qu'État souverain épris de paix et de justice et qui recherche l'avantage réciproque.

La situation actuelle est une opportunité historique à saisir pour régler à l'amiable la question de la levée du blocus, car les mutations profondes qui sont intervenues dans la vie des deux peuples, entre-temps, devraient se traduire par une mise en adéquation de leurs relations avec les exigences de la Charte des Nations Unies. Le Bénin lance ici un pressant appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et au Gouvernement cubain pour qu'ils engagent sans plus tarder un dialogue franc ou une normalisation des relations entre les deux États. Nous saluons les mesures prises par l'Administration américaine sous le Président Obama pour l'allègement des restrictions, notamment en ce qui concerne les voyages et les transferts de fonds des Américano-cubains vers leur pays d'origine. C'est un pas très important dans la bonne direction vers le dégel total que nous appelons de tous nos vœux.

Plus nous serons nombreux à demander la fermeture de ce chapitre douloureux des relations internationales, plus notre voix portera et plus notre appel à la réconciliation de deux peuples amis du Bénin sera légitime. Le peuple béninois souhaite vivement les voir se donner la main ou sortir de la logique inconséquente de la coercition et prendre un nouveau départ sur des bases plus saines.

M. Yaroshevich (Biélorus) (*parle en russe*) : L'Assemblée générale a adopté aujourd'hui la dix-huitième résolution sur « la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Une fois encore, environ 99 % des États Membres, y compris les plus proches partenaires politiques des États-Unis, ont appelé ce pays à lever le blocus qui dure depuis un demi-siècle. Nous espérons que la voix de la communauté internationale sera entendue cette fois à Washington.

La délégation biélorussienne voudrait citer un extrait de la Déclaration spéciale des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, adoptée à leur quinzième conférence au sommet à Charm el-Cheikh, en Égypte, en juillet 2009 concernant la question du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique; ils y soulignent « qu'en aucun

cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance et de développement ».

L'imposition de mesures propres à exercer des pressions économiques sur un pays entrave considérablement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et contribue à l'instabilité internationale. Dans la déclaration qu'il a prononcée lors du débat général à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir A/64/PV.10), le Ministre des affaires étrangères de la République du Belarus a constaté que « après une longue pause, il semble que la communauté internationale commence à réfléchir selon les mêmes points de vue en matière de sécurité, de partenariat et de développement, et que les dirigeants politiques du monde commencent à parler la même langue – celle du bon sens ». Les États-Unis, en particulier, ont déclaré cette année qu'ils étaient prêts à établir des partenariats et à régler des problèmes qu'aucun pays ne peut régler isolément.

Nous appelons les États-Unis à agir conformément à la politique étrangère constructive qu'ils ont eux-mêmes établie en mettant fin à l'embargo et en levant les restrictions qui nuisent aux intérêts vitaux du peuple cubain. Nous sommes certains que, compte tenu de la crise financière et économique mondiale, le mécanisme de sanctions unilatérales et de mesures coercitives est tout particulièrement inapproprié.

M. Hamza (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole après le vote. Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République-Unie de Tanzanie a voté pour la résolution visant à mettre fin au blocus économique et financier imposé à Cuba parce que nous pensons que les réalités politiques et économiques mondiales actuelles, et notamment entre Cuba et les États-Unis, justifient la fin de ce blocus. Les deux parties souhaitent renforcer la démocratie et la bonne gouvernance afin de promouvoir la prospérité économique et financière de leurs pays. Le blocus ne promeut pas ces objectifs.

En outre, la Tanzanie est convaincue que si les peuples des deux pays désirent continuer à œuvrer à la croissance et à la prospérité économiques, ils doivent

entretenir des contacts accrus et variés. C'est crucial, notamment dans les domaines du commerce et de la communication entre les peuples.

Nous nous félicitons également de la levée des restrictions imposées par les États-Unis aux voyages familiaux. Cela indique effectivement une tendance positive et laisse présager la fin du blocus. Nous exhortons les deux parties à instaurer des mesures de renforcement de la confiance pour préparer le terrain à une coopération future entre Cuba et les États-Unis après la levée du blocus.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, qui va exercer son droit de réponse.

M. Rodriguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je me sens obligé de répondre à l'intervention des États-Unis, de l'Union européenne et de la Norvège.

Je dois dire à l'Union européenne que Cuba ne lui reconnaît pas la moindre autorité morale pour fournir des modèles ou des conseils en matière de démocratie. Je tiens à lui rappeler qu'elle a été complice des actes de torture commis à Abou Ghraïb et à Guantanamo et à redire que tant qu'elle adoptera une politique de deux poids deux mesures et se montrera hypocrite, elle ne jouira d'aucune crédibilité.

M^{me} Susan Rice, qui n'est malheureusement plus dans la salle, a commencé son intervention en disant « Nous y revoilà ». Par ces paroles, elle a reconnu qu'elle était venue faire ce que 17 représentants des États-Unis ont déjà fait dans le passé. Je respecte ses opinions et je reconnais que son parcours est totalement différent de celui d'un néoconservateur comme John Bolton. Elle n'en assume pas moins la triste tâche de défendre ici une politique de blocus mise en œuvre, selon un mémorandum confidentiel en date du 6 avril 1960, dans le but déclaré de provoquer la faim et le désespoir parmi le peuple cubain. Comme cela a été dit ici, le seul vestige de la guerre froide est précisément ce blocus. La levée du blocus entraînera la disparition de ce vestige.

Cuba est une démocratie qui ressemble plus aux principes énoncés par Lincoln d'un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple qu'à la ploutocratie ou gouvernement par les riches qui régit ce pays. L'Ambassadrice des États-Unis a qualifié de dissidents ou de prisonniers politiques ceux qui sont en réalité les agents d'une puissance étrangère, des

mercenaires payés par le Gouvernement des États-Unis. Si elle veut parler de prisonniers politiques, demandons-lui de libérer les cinq héros antiterroristes cubains qui sont soumis à des traitements cruels, dégradants et inhumains dans les prisons américaines.

L'Ambassadrice Rice a dit que nous utilisons abusivement le terme « génocide » à propos de l'embargo. Je cite l'article II b) et c) de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée à Genève en 1948. Il est dit à l'alinéa b) que le génocide s'entend d'« une atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe » – il s'agit ici de groupe humain – et à l'alinéa c) que le génocide s'entend de la « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ». J'invite le Département d'État américain à étudier cette Convention plus attentivement.

Le blocus contre Cuba est une mesure unilatérale et criminelle qui doit être levée de manière aussi unilatérale. Il n'est ni raisonnable, ni juste, ni possible d'attendre que Cuba intervienne afin que cesse l'application de ces mesures criminelles contre le peuple cubain, y compris ses enfants et ses vieillards, dont j'ai donné ici des exemples.

Les États-Unis doivent lever le blocus et le lever dès maintenant parce que premièrement, Cuba n'impose aucun blocus aux États-Unis, n'a pas de base militaire sur une partie de son territoire et ne pratique pas de discrimination envers ses citoyens ou ses entreprises. Deuxièmement, ils doivent le faire parce que c'est dans l'intérêt des États-Unis eux-mêmes et conforme à la volonté du peuple américain.

On a parlé de la libre circulation de l'information. Levez l'interdiction faite aux citoyens américains de se rendre librement à Cuba. Respectez leur droit à la liberté de circulation. Levez le blocus contre Cuba dans les domaines des technologies et de l'information. Laissez notre pays communiquer plus facilement avec l'extérieur. Exportez des logiciels et des technologies à Cuba et il y aura des progrès dans ce domaine.

M^{me} Rice a parlé de progrès constructifs. Il est vrai que des pas ont été faits dans la bonne direction, mais ils ont été strictement limités aux relations des Cubains qui résident aux États-Unis avec leur pays d'origine et n'ont rien à voir avec un quelconque assouplissement du blocus et ne signifient rien à ce sujet. Il s'agit de pas dans la bonne direction, mais de pas extrêmement limités et insuffisants.

Le blocus n'est pas une question bilatérale. Cela a été clairement démontré par les nombreux exemples de son application extraterritoriale. M^{me} Rice a réitéré la proposition tendant à poursuivre les échanges ou le dialogue entre les deux pays, proposition qui a été formulée il y a plusieurs années par le Commandant en chef Fidel Castro et réitérée en public à plusieurs reprises par le Président Raúl Castro. Si les États-Unis veulent le faire, ils doivent répondre à la proposition d'agenda bilatéral pour le dialogue, présentée par Cuba à ce gouvernement le 17 juillet 2009.

À l'Université de New York en août, M^{me} Susan Rice a déclaré que les États-Unis dirigent par l'exemple, qu'ils reconnaissent leurs erreurs, qu'ils changent de direction quand c'est nécessaire, traitent les autres avec respect et forgent des stratégies de coopération. Dans ce même discours, elle a aussi dit : « Nous sommes en train de prouver que les États-Unis sont prêts à écouter, à respecter les différences et à envisager de nouvelles idées ». Je suis profondément surpris que ce matin, l'Ambassadrice Rice ait dit exactement le contraire.

Le Président (*parle en arabe*) : Comme les années précédentes, l'Assemblée générale vient d'exprimer son opinion sur le point de l'ordre du jour à l'examen en adoptant une résolution – la résolution 64/6 – qui bénéficie de l'appui de la majorité écrasante des États Membres. Ce faisant, la communauté internationale a insisté sur le respect strict des principes et des objectifs énoncés dans la Charte. Par conséquent, j'ai bon espoir que les appels lancés ici en vue de la mise en œuvre de cette résolution seront entendus par nous tous.

Au moment où nous voyons une volonté de renoncer à l'affrontement et à l'unilatéralisme, nous remarquons que le dialogue et le multilatéralisme sont soutenus par beaucoup. Nous devons être conscients des aspects positifs de cette démarche et mettre fin aux sanctions et blocus et ouvrir ainsi la voie à la paix, au développement et à la coopération. Nous espérons que

les parties trouveront une solution aux conflits grâce à la coopération et au dialogue.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de lever la séance, j'invite l'Assemblée à prendre une décision sur la question suivante. Dans une lettre datée du 27 octobre 2009, adressée à tous les représentants permanents et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai fait suivre une lettre du Président du Conseil des droits de l'homme, datée du 15 octobre 2009, transmettant le texte de la résolution S-12/1 pour que l'Assemblée l'examine à sa soixante-quatrième session. J'ai également joint en annexe deux lettres datées du 26 et du 27 octobre 2009 du Chargé d'affaires par intérim du Soudan en sa qualité de Président du Groupe des États arabes, et du Représentant permanent de l'Égypte, en sa qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, demandant que le rapport du Conseil des droits de l'homme sur les travaux de sa douzième session extraordinaire, soit examiné directement en séance plénière au titre du point 64 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », pendant la première semaine de novembre.

Les Membres se souviendront qu'à sa deuxième séance plénière, tenue le 18 septembre 2009, l'Assemblée a notamment décidé de renvoyer le point 64 de l'ordre du jour à la séance plénière et à la Cinquième Commission. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée décide, sans créer de précédent, d'examiner directement en séance plénière le rapport du Conseil des droits de l'homme sur les travaux de sa douzième session extraordinaire, publié sous la cote A/64/53/Add.1?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 35.